



ORDRE DES AVOCATS  
A LA  
COUR DE PARIS

Elections des 25 et 26 novembre 2002

# Le Bulletin

[www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

du Barreau de Paris

- Page 2 PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS DE VOTE  
Page 5 CANDIDATS AU DAUPHINAT  
Page 11 CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE  
Page 38 CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Editorial / Paul-Albert Iweins,  
Bâtonnier de l'Ordre

## Credo

Cinq candidats au Dauphinat, vingt-six candidats au renouvellement du tiers du Conseil de l'Ordre, cent douze candidats aux élections du Conseil National des Barreaux, notre vie ordinale et syndicale prouve une nouvelle fois sa richesse et sa vitalité.

Vous trouverez dans le présent bulletin les professions de foi de ces candidats. Elles vous permettront de mieux les connaître, voire de mieux les juger, ces textes étant publiés sous la seule et entière responsabilité de leurs auteurs.

Ces élections sont l'occasion d'améliorer la représentation de notre profession.

Je vous appelle à y contribuer en votant en grand nombre les 25 et 26 novembre prochains.

Les moyens mis à votre disposition pour ce faire (vote au Palais, vote par procuration et vote sur Internet) devraient vous permettre de vous exprimer plus facilement encore que les années précédentes.

Des élections politiques récentes nous ont rappelé combien l'abstention n'était pas une manière utile de s'exprimer.

Alors vraiment, sans hésitation, VOTEZ !

# PRÉCISIONS SUR LES C

## VOTE ÉLECTRONIQUE ET VO

### ELECTIONS AU DAUPHINAT ET AU CONSEIL DE L'ORDRE

Elles se dérouleront de 8h à 18h30, salle des Pas Perdus, les lundi 25 et mardi 26 novembre 2002.

#### VOTE ÉLECTRONIQUE

Il sera possible de voter directement de votre cabinet ou de tout point équipé d'une liaison internet.

En effet, l'annexe I de notre Règlement intérieur par son article 7.2 dispose :

*"7.2.1 Tout avocat répondant aux conditions de l'article 15, alinéa 2, de la loi du 31 décembre 1971 peut voter par correspondance sur support électronique."*

*7.2.2 Le secrétariat de l'Ordre adresse à chaque avocat électeur au moins 15 jours avant le scrutin, les modalités de vote qui comprendront notamment son code confidentiel et personnel.*

*7.2.3 Le jour du scrutin, l'électeur s'identifie en accédant au site de vote qui, l'ayant reconnu, lui présente les bulletins de vote. Les écrans de vote sont ensuite déroulés jusqu'à confirmation du vote qui entraîne son dépôt dans l'urne électronique. La confirmation du vote met à jour la liste d'émargement électronique.*

*7.2.4 Le vote par support électronique exclut toute autre modalité de vote pour le tour de scrutin à l'occasion duquel il a été exercé."*

Vous devez avoir reçu à votre cabinet, sous pli cacheté, votre code confidentiel et personnel, qui vous permettra de valider votre vote par ce moyen. Conservez ce code qui ne vous sera pas à nouveau délivré.

Le vote se déroulera en temps réel grâce à un système sécurisé garantissant une totale confidentialité.

Vous voterez donc, pour le premier tour, le lundi 25 novembre entre 8h et 18h30 et, pour le second tour, le mardi 26 novembre entre 8h et 18h30.

Les modalités pratiques sont explicitées dans un document diffusé avec le code confidentiel.

La validation de votre vote interdit, en temps réel, de procéder par un autre moyen.

#### VOTE PAR PROCURATION

Nous attirons votre attention sur des formalités dont le non-respect entraînerait, conformément aux dispositions de l'annexe I de notre Règlement intérieur, la nullité de la procuration et, par voie de conséquence, l'impossibilité pour le mandataire de voter au nom de son mandant.

#### 1° - En ce qui concerne l'information préalable de l'Ordre

En application des dispositions de l'article 7.1.3 alinéa 2 de l'annexe précitée, la procuration doit avoir été adressée à l'Ordre avec copie de la carte professionnelle du mandant **avant le jeudi 21 novembre 2002 à 12h** précises, au plus tard :

- soit par dépôt à l'accueil principal de l'Ordre,
- soit par voie postale à l'Ordre des avocats - Direction de l'exercice professionnel - 11, place Dauphine 75053 Paris Louvre RP-SP.
- soit encore par télécopie au numéro suivant (attention : vérifiez que vous avez bien l'accusé de réception) : **fax : 01 44 32 47 20.**

Ces dispositions permettront d'établir, avant le scrutin, la liste des avocats mandants et des avocats mandataires, et de voter directement au bureau dédié aux procurations.

Elles permettront également la vérification du respect des règles de forme afférentes aux procurations ainsi

# LES CONDITIONS DE VOTE

## ET VOTE PAR PROCURATION

que le nombre de procurations portées par le même mandataire ; en cas de difficulté, le mandant sera immédiatement averti afin de pouvoir présenter ses observations et, en tout état de cause, avertir le mandataire des difficultés intervenues.

### Contestations

Les contestations éventuelles seront examinées par le Bâtonnier ou son délégataire le vendredi 22 novembre à 18h, après avis de la commission chargée d'examiner chaque procuration. Le mandant dont la procuration aura été rejetée devra donc venir voter personnellement. Cette commission, présidée par un ancien Bâtonnier, sera composée des membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre désignés par le Bâtonnier.

### 2° - En ce qui concerne les règles de forme à respecter

Ces règles sont prévues par l'article 7.1.5 annexe I du Règlement intérieur, qui dispose :

*“La procuration est notée sur papier à en-tête du cabinet. Elle doit préciser l'identité du mandant et comporter la mention manuscrite “Bon pour pouvoir au profit de..... (suivie du nom du mandataire) suivie de la signature du mandant” et photocopie de la carte professionnelle”.*

Seuls les avocats honoraires peuvent établir les procurations sur papier libre, en précisant leur adresse et leur qualité d'honoraire.

Seront donc considérées notamment comme nulles les procurations sur papier blanc et/ou entièrement tapées à la machine et dépourvues des mentions manuscrites prévues. Par ailleurs, le mandant doit préciser pour quel tour de scrutin il donne procuration, ou si celle-ci vaut pour les 2 tours.

La procuration sera accompagnée d'une photocopie recto-verso de la carte professionnelle, laquelle doit être signée.

Ces mesures, qui peuvent vous sembler compliquées, sont pourtant destinées à faciliter les modalités de vote (puisque désormais, le simple envoi d'une télécopie suffit), à limiter les attentes le jour du vote (puisque'il n'y a plus à faire valider les procurations), et enfin à préserver la sincérité du scrutin (puisque les vérifications sont plus faciles à effectuer).

## ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

**Elles se dérouleront de 8h à 18h30, salle des Pas Perdus, le lundi 25 novembre 2002.**

### VOTE ÉLECTRONIQUE

Comme pour les élections au Dauphinat et au Conseil de l'Ordre, il sera possible de voter par internet sur le site mis en place pour les élections ordinales : <https://europe.election.com/avocats-Paris> et avec les mêmes codes d'accès et confidentiels, que vous avez dû recevoir par pli postal.

### VOTE PAR PROCURATION

L'article 28 du décret du 27 novembre 1991 modifié, relatif aux élections au Conseil National des Barreaux, a limité à **une le nombre de procuration** possible par avocat, mais n'a soumis à aucune forme spécifique la procuration elle-même.

Tout avocat électeur peut, de façon explicite sur papier libre, donner procuration à un autre électeur du même barreau sans formalisme particulier.

**Cette procédure est donc différente de celle à suivre pour les élections ordinales.**

## POUR VOUS AIDER, VOUS POUVEZ RÉCUPÉRER CE MODÈLE DE PROCURATION

Louise MARTIN et Xavier DUPUY  
S.C.P. d'avocats  
64, rue de la Bidassoa – 75020 PARIS  
Tél : 00 22 00 33 44 – Fax : 01 02 03 04 05

**VOTE PAR PROCURATION**

Mention manuscrite

Mme Louise Martin  
Avocat à la Cour de Paris

Donne procuration (1)  
(de la main du mandant ; en cas de structure d'exercice, en précisant l'identité du signataire)

à M. Xavier Dupuy  
Avocat à la Cour de Paris

à l'effet de, en son nom et pour son compte, prendre part à l'élection :

- du Dauphin de l'Ordre
- des Membres du Conseil de l'Ordre

Le lundi 25 novembre 2002 (?)  
Le mardi 26 novembre 2002 (?)

"Bon pour pouvoir au profit de M. Xavier Dupuy"

Signature du mandant

L. Martin

Mention manuscrite :  
« Bon pour pouvoir au profit de... »

Ne pas oublier de signer

Sur papier en-tête

- (1) *Tout ce qui est souligné doit être manuscrit de la main du mandant. Toute procuration dans laquelle les noms du mandataire et du mandant ne sont pas écrits de la main du mandant est nulle.*
- (2) *Barrer la mention inutile dans l'hypothèse où la procuration est donnée pour une seule journée de vote.*

**IMPORTANT**

\* En premier lieu, aucun mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations.

\* La procuration ne peut concerner qu'un seul avocat mandant et, en cas de structure d'exercice, il faudra remplir une procuration distincte par avocat mandant.

\* La procuration doit parvenir à l'Ordre avant le jeudi 21 novembre 2002 à 12 heures, accompagnée d'une copie recto-verso de la carte professionnelle :

- soit par dépôt à l'accueil principal de l'Ordre des avocats ;
- soit par courrier adressé à l'Ordre des avocats - Direction de l'Exercice Professionnel  
11, place Dauphine - 75053 Paris Louvre RP-SP, la date de réception impérative étant le **jeudi 21 novembre à 12h.**
- soit par télécopie au numéro suivant : 01 44 32 47 20

Toute procuration reçue après 12 heures le jeudi 21 novembre 2002 sera écartée quelle que soit la date d'envoi.

\* Toute procuration est présumée confirmée sauf dénonciation expresse et écrite du mandant parvenue à l'Ordre avant le 22 novembre 2002 à 12 heures.

## CANDIDATS AU DAUPHINAT

### PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ AU BARREAU

#### *Date de prestation de serment*

<b>M. Bruno Boccara</b>	<b>07.08.46</b>
<b>M. Jean-Marie Burguburu</b>	<b>30.11.66</b>
<b>M. Jean-Paul Lévy</b>	<b>15.10.70</b>
<b>M. Yves Laurin</b>	<b>01.12.71</b>
<b>M. Edouard de Lamaze</b>	<b>12.12.79</b>

*Le présent Bulletin reproduit fidèlement les textes qui ont été transmis par les candidats au Dauphinat et au Conseil de l'Ordre, sous leur seule et exclusive responsabilité.*



*Bruno Boccara*

**1°) Pour une identification de nos principales revendications.**

Ce sont : a) d'une part l'abrogation d'une fiscalité scélérate ; b) une réforme de l'aide judiciaire conforme aux standards internationaux ; c) et tout ce qui peut atténuer - sans bien évidemment les effacer - les inégalités choquantes d'une profession où quelques centaines de nababs côtoient des milliers de confrères rejetés dans la misère et la pauvreté. Mais ces différentes revendications catégorielles ne pourront être satisfaites qu'à la double condition d'une part de pouvoir imposer nos vues au pouvoir politique et, d'autre part et surtout, d'obtenir une transformation radicale du pouvoir de Bâtonniers incapables d'une réelle efficacité.

**2°) Pour une rupture avec le pouvoir des Bâtonniers** - a) **Pouvoir despotique** puisque le Bâtonnier concentre tous les pouvoirs y compris le tout premier des pouvoirs disciplinaires qui consiste à pouvoir classer les plaintes les plus justifiées ; b) **Pouvoir corrompu** puisque si certains Bâtonniers sont l'honneur du Barreau, il faut prendre en compte les forfaitures qui déshonorent l'establishment et qui disqualifient un Conseil qui refuse de les poursuivre. c) **Pouvoir dévastateur** comme je l'expose dans mon Bulletin de campagne n°1V.

**3°) Pour des réformes radicales de l'Institution.** Il convient essentiellement de réaliser une séparation stricte des pouvoirs, des fonctions et des organes que je décris dans mon Bulletin de campagne n°V. Il y aura donc trois formations distinctes qui n'auront entre elles aucun rapport : a) **la formation exécutive (et financière)** ; b) **la formation délibérante (déontologie et prospective)** ; c) **et la formation disciplinaire.**

**4°) Sur les moyens de ces objectifs.** Ces objectifs ne pourront être réalisés que par une consultation permettant au Barreau de se prononcer pour ou contre la nécessité de réformes profondes car le référendum constitue le seul moyen de rendre la parole aux avocats.

**5°) Différencier les campagnes de Bâtonnat** - Puisque les avocats auront à choisir entre les candidatures de ceux qui préconisent des réformes radicales de celles qui refusent la consultation référendaire qui est le seul moyen de les réaliser.

*51, avenue Montaigne - 75008 Paris*

*Tél. : 01 42 25 24 20*

*Fax : 01 42 25 39 82*



*Jean-Marie Burguburu*

## UN MANDAT POUR AGIR

**Pour être un Bâtonnier utile**, il faut avoir été un candidat attentif, réaliste et pragmatique.

**Attentif**, je l'ai été en allant à l'écoute et la rencontre du plus grand nombre d'entre vous.

**Réaliste**, je le suis en affirmant que nul n'a le monopole des bonnes idées et qu'en deux ans un Bâtonnier doit poursuivre les réformes engagées et surtout en impulser de nouvelles.

**Pragmatique**, je le serai tant je suis convaincu que le devenir du Barreau de Paris n'est pas menacé si nous continuons à faire œuvre de combativité et de modernité.

**Avec vous**, je suis candidat pour que notre Ordre soit le garant du plein exercice de notre profession.

**Je m'engage**, d'abord, à être un Bâtonnier présent à Paris pour défendre les intérêts des avocats de notre Barreau.

**Je m'engage** à défendre fermement notre secret professionnel, notre espace du droit, notre déontologie et, avec le CNB, à adapter celle-ci à l'exercice de nos missions actuelles.

**Je m'engage** à promouvoir une forte politique de communication de l'Ordre qui rende à chaque avocat l'image de son rôle professionnel, social et civique.

**Je m'engage** à faire aboutir la création d'un véritable statut du collaborateur libéral pour nos jeunes confrères.

**Je m'engage** à améliorer les procédures de fixation et de recouvrement des honoraires.

**Je m'engage** à poursuivre l'adaptation des services ordinaires, pour qu'ils soient plus et mieux accessibles, notamment par la mise en ligne actualisée des actes de procédure et autres actes types, d'une veille juridique, d'une aide à l'installation et à la collaboration, des offres et recherches de locaux professionnels, et d'une aide à la transmission et à la présentation de clientèle.

**Je m'engage** à agir dans la transparence et à vous rendre compte de mon action au long et à l'issue de mon mandat.

*Né en 1945, Avocat depuis 1966, Associé depuis 1976*

*Membre du Conseil de l'Ordre (1991- 1993), Secrétaire de la Commission de prospective*

*Depuis 1992 : Délégué à la CNBF - Enseigne la déontologie à l'E.F.B.*

*Adresse : 26, cours Albert 1<sup>er</sup> - 75008 Paris*

*Tél. : 01 40 75 99 12 - Fax : 01 40 75 99 10*

*E-mail : contact@burguburu.com*



*Jean-Paul Lévy*

Mon Cher Confrère,

Je suis un avocat comme vous.

Vous m'avez, en 1997, fait l'honneur de m'élire au Conseil de l'Ordre. J'ai complété ce que je pourrais appeler ma "formation" au CNB où j'ai siégé de 2000 à 2002.

Notre profession vit aujourd'hui une nouvelle mutation, après quelques autres depuis vingt ans. C'est dans ce contexte que je vous propose ma candidature au Bâtonnat, pour m'efforcer de répondre à vos attentes sur les questions décisives :

- La défense énergique des règles du secret professionnel, et plus généralement de notre déontologie qui est plus que jamais nécessaire.
- La situation économique de l'ensemble de la profession qui s'est formidablement dégradée du fait, en particulier, de l'aggravation considérable des charges. Nous sommes confrontés à :
  - \* L'obligation de faire face à deux loyers en région Parisienne alors que n'existe toujours aucun statut des baux professionnels.
  - \* Le retard de paiement des provisions et honoraires.
  - \* Les lourdeurs des procédures de fixation des honoraires.
  - \* La sous-rémunération inadmissible des activités de service public.

Je suis donc notamment amené à formuler plusieurs propositions d'action :

- \* Evolution de la notion de domicile professionnel et prise en compte de la conception du cabinet virtuel, comme du meilleur partage de locaux collectifs.
- \* Création d'une association de recouvrement des honoraires, pour ceux qui le souhaitent.
- \* Modification législative pour instaurer l'exécution provisoire des décisions de fixation d'honoraires.
- \* Mise en place d'un dossier complet sur l'évolution des charges et les infléchissements souhaités, à l'intention des pouvoirs publics.
- \* Développement d'une centrale d'achat professionnelle centrée sur la bureautique.
- \* Présence de l'Ordre aux côtés des avocats pour affirmer et développer la place du Barreau dans le fonctionnement quotidien des juridictions.
- \* Véritable politique de communication vis-à-vis du public qui ignore ce que font les avocats.

J'aime notre profession, je crois en son avenir.

Je veux que nous restions des avocats.

*65, avenue de Niel - 75017 Paris*

*Tél. : 01 44 15 15 60 - Fax : 01 44 15 13 10*

*Né en 1948. J'ai prêté serment en 1970*

*Co-fondateur du Syndicat des Avocats de France en 1973, j'en ai été le Secrétaire Général en 1976 et 1977*

*Membre du Conseil de l'Ordre de 1997 à 1999, et du CNB (à compter de 2000) dont je suis le Secrétaire actuel.*



*Yves Laurin*

## MODERNISER LE BARREAU DE PARIS

Notre exercice professionnel doit être soutenu par une organisation plus efficace.

### **Le bâtonnier : un nouveau mandat**

Des responsabilités à partager à travers une vingtaine de délégations permanentes.

### **Le conseil du barreau : un organe de décision élargi**

Le conseil du barreau, qui détermine les objectifs annuels du barreau, sera élargi et composé de 80 à 100 membres en vue d'accroître sa représentativité.

### **Le conseil de la déontologie : un statut indépendant**

Ce nouvel organe, indépendant du conseil du barreau, aura compétence en matière de déontologie.

### **Les colonnes d'avocats : l'expression de tous**

Elles réunissent chaque année l'ensemble des avocats et seront habilitées à saisir le conseil du barreau de toutes propositions sur le fonctionnement de la profession.

<p><b>Le Conseil du Barreau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• défend l'accès au droit et l'indépendance de la profession d'avocat</li> </ul>	<p><b>Le Bâtonnier et les délégués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettent en œuvre les décisions du Conseil avec les services du Barreau</li> </ul>	<p><b>Le Conseil de la déontologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une compétence exclusive en matière déontologique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 à 100 membres dont le bâtonnier et 20 délégués</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 à 30 membres</li> </ul>
<p><b>Les colonnes d'avocats de l'Assemblée générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunissent chaque année l'ensemble des avocats</li> </ul>		

**La publication d'un rapport annuel** : l'ouvrage de référence du barreau

## DES OBJECTIFS ANNUELS : 8 PRIORITÉS

Un calendrier sera présenté au conseil du barreau sur les points suivants :

**Les services communs renforcés**

**Un barème indicatif d'honoraires**

**La création d'une chambre d'avocats au sein de la Maison du barreau**

**L'aide légale**

**La fondation d'antennes internationales**

**La tradition de droit civil**

**L'activité de conseil**

**L'accès aux cours suprêmes et notamment au conseil constitutionnel**

*Des organes et des fonctions bien adaptés, des orientations débattues préalablement : deux ambitions légitimes pour servir notre profession.*

*54 ans, prestation de serment le 1<sup>er</sup> décembre 1971, Membre du Conseil de l'Ordre (1988-1990), docteur en droit, IEP de Paris, Institut de droit comparé, avocat au barreau tchèque.*

*Site : <http://perso.wanadoo.fr/cabinet.y.laurin>*



*Edouard de Lamaze*

## Sous le signe de l'ouverture

Je ne prétends ni tout promettre ni tout réformer.

Ce serait méconnaître l'importance du travail accompli. Ce serait aussi méconnaître la souveraineté du Conseil de l'Ordre et ignorer les impératifs d'un mandat bref.

Je pense que la solution est dans l'action et non dans la quête "mystique" d'un Ordre idéal.

J'ai pour projet, avec vous, d'asseoir le rayonnement de notre barreau, de promouvoir une profession forte et moderne, capable de répondre à des besoins nouveaux dans le respect des principes qui en font la spécificité.

Un projet qui s'articule autour de trois lignes de force.

Les témoignages et les encouragements reçus dans le cadre de ma campagne ont renforcé ma conviction : l'ouverture de notre barreau sur la société constitue le premier défi majeur.

L'adoption d'une démarche résolument tournée vers l'extérieur permettra d'élargir la place des avocats et leur influence, tant dans la sphère économique que dans la vie publique.

Nous le savons tous, l'unité de notre barreau constitue notre bien le plus précieux.

Il nous donne force et solidarité.

Préserver et renforcer cette unité constitue ma seconde priorité.

Elle répond à un idéal commun : assurer le conseil et la défense de ceux qui nous ont confié leurs intérêts, dans le respect d'une norme déontologique adaptée.

Etre unis, c'est aussi retrouver le sens de la confraternité.

Partager l'information et la connaissance en est l'une des formes modernes.

Ce sera ma troisième ambition.

**Réussir l'ouverture, renforcer l'unité, organiser le partage : un mouvement de fond est en marche.**

Un mouvement où l'imagination donne du sens à l'action.

*48 ans, marié, 3 enfants*

*Etudes : lycée français de Londres et lycée Janson de Sailly.*

*Prestation de serment 1979*

*Ancien collaborateur du Bâtonnier Francis Mollet-Vieville et de Mme Geneviève Augendre (1979 - 1986)*

*Associé fondateur de la SCP Carbonnier Lamaze Rasle & Ass. (création 1986)*

*Spécialités : droit économique et droit immobilier.*

*Président d'honneur de l'UJA de Paris (1993 - 1994) et de la FNUJA (1994 - 1995)*

*Membre du Conseil de l'Ordre (1996 - 1999)*

*Délégué interministériel aux professions libérales (1996 - 2002)*

*Membre de la chaîne Casella (depuis 1986), membre de GESICA,*

*Trésorier de l'association des avocats Corréziens du Palais*

*Site : [www.edouarddelamaze.com](http://www.edouarddelamaze.com)*

## CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE

### Date de prestation de serment

<b>M. le Bâtonnier Georges Flécheux</b>	<b>23.12.54</b>
<b>Mme le Bâtonnier Dominique de La Garanderie</b>	<b>18.12.68</b>
<b>M. Jean-Louis Pelletier</b>	<b>18.12.61</b>
<b>M. Michel Cervoni</b>	<b>21.05.69</b>
<b>M. Basile Yakovlev</b>	<b>17.12.69</b>
<b>M. Bernard Méry</b>	<b>29.11.72</b>
<b>M. Patrice Rembauville-Nicolle</b>	<b>12.12.73</b>
<b>Mme Sonia Cohen-Lang</b>	<b>02.03.77</b>
<b>M. Gérard Guillot</b>	<b>10.03.77</b>
<b>M. Jean-Michel Baloup</b>	<b>30.11.77</b>
<b>M. Alain de Foucaud</b>	<b>30.11.77</b>
<b>Mme Marie-Pierre Tiétart-Frogé</b>	<b>25.01.78</b>
<b>M. Kenneth Weissberg</b>	<b>19.09.79</b>
<b>M. Jean-Pierre Forestier</b>	<b>09.01.80</b>
<b>M. Pierre Brégou</b>	<b>17.06.81</b>
<b>M. Yves Huyghé de Mahenge</b>	<b>18.02.83</b>
<b>M. Jacques Huillier</b>	<b>29.11.84</b>
<b>M. Stéphane Lataste</b>	<b>16.01.85</b>
<b>M. Laurent Pettiti</b>	<b>07.01.86</b>
<b>M. Denis Delcourt-Poudenx</b>	<b>14.01.88</b>
<b>M. Marc Le Tanneur</b>	<b>11.01.89</b>
<b>M. Jean Balan</b>	<b>17.01.90</b>
<b>Mme Elodie Mulon-Montéran</b>	<b>19.12.90</b>
<b>M. Gordon Orenbuch</b>	<b>01.01.92</b>
<b>Mme Catherine Laudou</b>	<b>03.04.95</b>
<b>M. Augustin Kemadjou</b>	<b>20.03.96</b>



*Georges Flécheux*

Encore une fois et pour la dernière fois, je sollicite vos suffrages.

Beaucoup de choses ont été accomplies depuis 1991. Mais la profession ne cesse pas, pour autant, d'évoluer et d'être confrontée à des difficultés liées à l'environnement international et communautaire ; il y a encore beaucoup de choses à faire dans les années prochaines. Les pouvoirs publics annoncent une refonte des textes sur la profession : regroupement des Conseils de discipline, des CARPA, droit d'établissement dans l'Union Européenne ; toutes ces réformes vont modifier la vie de l'avocat à Paris. Nous ne devons pas manquer ce rendez-vous. C'est celui de l'avenir.

Le Barreau de Paris doit entraîner une modernisation accentuée ; cette évolution est commandée, à la fois par la mise en œuvre de la Convention européenne des Droits de l'Homme et par le développement du droit européen. Le monde est vaste ; nous devons remplir tout le champ de nos possibilités.

*24, rue de Prony - 75809 Paris cedex 17*

*Tél. : 01 44 29 31 01 - Fax : 01 44 29 31 00*

*Ancien Premier Secrétaire de la Conférence des avocats aux Conseils*

*Ancien 4<sup>ème</sup> Secrétaire la Conférence des avocats à la Cour d'appel*

*Ancien Président de l'Union nationale des caisses d'avocats*

*Ancien Président de la Société de législation comparée*

*Président de l'Institut de formation en droits de l'homme du Barreau de Paris*

*Membre du CNB*

*Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris*



*Dominique de La Garanderie*

Les élections justifient que tout candidat(e) publie sa profession de foi dans le Bulletin.

Pour avoir consacré tant d'années à écouter, entendre et agir afin d'apporter à notre communauté professionnelle des réponses aux questions, aux attentes et parfois même aux espérances, j'ai mesuré l'engagement de nos confrères pour une profession qui ne s'est pas écartée de ses valeurs. Dans la quête actuelle de notre société, nos principes fondamentaux apportent la réponse la plus complète.

Alors que tant le prestigieux monde de la finance que les acteurs économiques rappellent les vertus de l'indépendance et du respect du conflit d'intérêt, certains politiques immolent notre secret professionnel. L'implication de certains dans cette démarche, quelque vertueuse qu'elle soit, laisse la place aussi à des ambitions concurrentielles.

Nous, avocats, soyons vigilants mais surtout solides, solidaires, unis, convaincus et convaincants, avec pour seul ciment notre déontologie indivisible, à défaut d'être universelle.

Proclamons sans complexes l'importance et le rôle de l'avocat qui ne se mesure pas à l'aune d'un gain éphémère ou d'une réussite illusoire mais puise son pouvoir dans la certitude acquise par ses interlocuteurs, quels qu'ils soient, de sa disponibilité, de sa compétence, de sa rigueur, de son indépendance, de son désintéressement, en un mot de sa déontologie.

Prenons notre place dans le monde économique comme dans la sphère sociale, dans la proximité comme dans le développement international, dans la dimension politique comme dans la société civile.

Nous avons foi en l'Homme, nous avons foi dans le Droit nécessaire à une cohésion sociale, mesurons l'exact rôle qui est le nôtre dans cette société.

Cette profession reste, à bien des égards, un sacerdoce et faire une profession de foi n'est pas sacrifier à un exercice convenu mais rappeler plus simplement nos engagements.

*38, rue de Lisbonne - 75008 Paris  
Tél. : 01 56 69 56 69 - Fax : 01 53 53 94 94*



*Jean-Louis Pelletier*

Mes chers confrères,

J'ai pris la décision de me présenter à vos suffrages alors que j'ai prêté serment le 23 décembre 1961...

Depuis plus de quarante ans, j'exerce mon activité principalement dans le domaine pénal et, au fil du temps, j'ai nécessairement acquis une certaine expérience.

J'ai pensé qu'elle pourrait être mise au service de notre Ordre.

En effet, face aux difficultés de toute nature que rencontre la profession - à titre d'exemples : accroissement des charges, TVA maintenue à 19,6 %, frais d'installation et de fonctionnement en particulier pour les plus jeunes, mais pas seulement, il est bon qu'un homme de Palais et de terrain fasse entendre sa voix.

De même, dans les perspectives législatives annoncées, sans parti pris, dans l'intérêt exclusif du justiciable et dans le but de sauvegarder notre indépendance et le respect absolu du secret professionnel, je ne demande qu'à joindre mes efforts à ceux déjà entrepris notamment par Monsieur le Bâtonnier et les Membres du Conseil en exercice.

Nous n'avons pas tous les mêmes qualités, les mêmes spécificités ou spécialités mais notre objectif est commun : défendre nos clients, bien entendu dans le cadre strict de nos règles déontologiques, ciment de notre profession.

En ce qui me concerne, je n'ai jamais transigé pour que soient respectés les droits de la défense, ceux du pénaliste comme ceux du civiliste ou du conseil d'entreprise et chacun d'entre vous, le cas échéant, pourra compter sur moi.

Si je suis élu, je prends l'engagement de m'investir totalement dans les tâches qui me seront confiées.

Avocat de tradition et de convictions, ce serait un honneur que d'être choisi et reconnu par mes pairs.

J'ai l'habitude des verdicts, j'attends le vôtre avec confiance.

Confraternellement vôtre.

*Président de l'Association des avocats pénalistes  
21, quai de Montebello - 75005 Paris  
Tél. : 01 44 27 03 65 - Fax : 01 43 26 54 38  
E-mail : [contact@jeanlouispelletier.com](mailto:contact@jeanlouispelletier.com)*



*Michel Cervoni*

Mes chers confrères,

Le 31 décembre 2002 prendront fin mes fonctions de Président de la Caisse Nationale des Barreaux Français et de Membre du Conseil National des Barreaux.

A l'heure du bilan chacun pourra juger de l'action menée au sein de ces deux organismes, mais je crois pouvoir dire que je n'y ai pas ménagé mon temps et que j'y ai acquis une certaine connaissance des grands problèmes qui agitent notre profession.

L'ambition de mettre cette expérience au service de notre Barreau, et par delà à celui de la profession dans son entier, peut paraître immodeste, mais je l'assume en sollicitant vos suffrages.

L'espace réservé à cette profession de foi ne permet pas de détailler un programme, d'autant que cet exercice est bien souvent l'une des formes les plus subtiles du mensonge.

Pour ma part j'ai toujours pensé que le seul critère d'évaluation est celui de l'action, laquelle doit s'appuyer sur la confiance.

Merci de m'accorder la vôtre.

*104, rue de Rennes - 75006 Paris  
Tél. : 01 42 22 18 66 - Fax : 01 42 22 84 29  
E-mail : scp@avocats-bcp.com  
10 ans de collaboration – exercice en SCP depuis 1980  
Prestation de serment : 21 mai 1969  
Né le 08/01/1946, marié - deux enfants  
Président de la CNBF  
Membre du CNB  
Président Délégué de l'Avenir des Barreaux de France*



*Basile Yakovlev*

J'ai prêté serment le 17 décembre 1969.

Que d'eau est passée depuis sous le Pont Neuf, mais la profession a su conserver, malgré ses profondes mutations, vécues parfois dans la douleur, ses principes fondamentaux selon lesquels elle ne serait plus rien.

Cela, grâce à nos Ordres, malheureusement si souvent décriés.

J'ai décidé cette année de présenter ma candidature.

Je fais partie de ces avocats que certains qualifient de proximité ; spécialiste depuis toujours en droit social, je me suis installé à l'issue de trois ans de stage et exerce aujourd'hui dans une structure spécialisée de taille moyenne.

Je suis également, depuis maintenant 28 ans, membre du SAF et en ai présidé la section parisienne pendant quatre ans.

Au cours de ces quatre années j'ai pu utilement, je pense, travailler avec les autres organisations professionnelles et aussi avec l'Ordre.

Je suis actuellement membre du Conseil consultatif de la CARPA, du Comité du Troisième Millénaire, présidé par Monsieur le Bâtonnier Claude Lussan, et collabore au projet de l'Ordre sur la solidarité.

Je connais bien, de ce fait, les questions professionnelles et, en particulier, les problèmes que rencontrent beaucoup de nos confrères.

En voulant être membre du Conseil de l'Ordre, je souhaite participer au travail en commun pour assurer la pérennité de la profession dans ses valeurs et sa diversité, afin aussi qu'il y ait toujours des avocats au service de tous les justiciables.

Pour tout cela, je suis candidat et vous remercie de m'accorder votre suffrage.

*Spécialiste en droit social*

*Marié, un enfant*

*4, bd Saint Michel - 75006 Paris*

*Tél. : 01 53 10 99 99 - Fax : 01 53 10 99 98*

*E-mail : b.yakovlev@prudhommes.com*



*Bernard Méry*

A l'instar de la guerre du Golfe, les élections au conseil l'Ordre des avocats de Paris ne sont pas une fatalité. Si celui-ci est sous emprise d'une grande banalité humaine, du manque de charisme de ses membres, de l'omnipotence de l'UJA relayé par le Grand Orient de France, cela ne doit pas pour autant vous désespérer. Le vote est au pouvoir de chacun de nous. Il appartient à votre décision et à l'ambition de notre profession d'écarter les bâtonniers croupions, sans structure vertébrale, qui n'ont d'autres ambitions que de se maintenir pour redorer le blason de leur cabinet et d'augmenter un chiffre d'affaires obsolète. Il n'est plus acceptable qu'ils ne soient que les exécutants dociles des ordres donnés en d'autres lieux. Il faut briser le carcan qu'ils imposent aux avocats soumis par la crainte, à l'asservissement, à la castration des forces vives au service de la défense du citoyen contre l'injustice permanente. L'avocat est le dernier rempart contre l'arbitraire et l'autoritarisme, l'application sectaire du droit, le règne des favoritismes sous la férule de groupes de pressions minoritaires. Que dire de notre bâtonnier actuel, dont l'oeuvre innovante semble s'être arrêtée à "la réorganisation du vestiaire" et à l'intendance lorsqu'il ne s'attaque pas aux autres confrères, tantôt pour les empêcher d'exercer tantôt pour oser critiquer des décisions de justice ayant ordonné la libération d'un détenu célèbre ?

Il faut écarter ces avocats qui se trompent de profession pour n'aspirer qu'à faire régner la terreur des juges contre leurs confrères. Il faut en finir avec une sélection qui favorise le compromis et les adeptes de la pauvreté d'idée. Quels sont parmi les bâtonniers actuels ceux qui marqueront notre postérité ? Qui aurait l'idée de citer les pensées de ceux qui nous gouvernent depuis des décennies jusqu'à périr à la tâche ? Non, il n'y a pas de fatalité à subir ces quelques bâtonniers qui s'incrument dans un ordre comme leur propre antidote à la médiocrité, poitrails au vent, bardés de rouge et de bleu !

Avocats de Paris, vous êtes les plus nombreux, à la condition que vous n'abandonniez plus à l'UJA ni vos cotisations, ni le droit chaque année de nous imposer ses candidats. Il suffirait de si peu d'efforts pour que tout change, pour qu'enfin un vent de liberté chasse ces marchands du temple : que vous veniez voter ! En attendant, je vous attendrai nombreux pour parler librement autour d'un verre et de la musique, au "Spot City" 73, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 - Métro Pigalle - le 15 novembre 2002 à partir de 19h30, jusqu'à l'aube.

Bernard Méry - 2002

*56, avenue Victor Hugo - 75116 Paris  
Tél. : 01 53 64 50 48 - Fax : 01 40 67 91 00*



*Patrice Rembauville-Nicolle*

Mes chers confrères,

A l'issue de 2 mandats parmi les 30 élus parisiens du Conseil National des Barreaux où j'ai travaillé au sein des Commissions de la Formation et des Relations Internationales et en qualité de responsable de la Communication, je suis plus que jamais convaincu de la nécessité d'agir pour que le Barreau de Paris améliore encore son mode de fonctionnement.

Il importe, en effet, que l'Ordre prenne enfin tout à fait la mesure des évolutions récentes et à venir de la Profession, des réalités du marché du droit et donc des besoins des Avocats parisiens.

A cet égard, je m'engage, si je suis élu, à oeuvrer au sein de l'Ordre pour qu'il soit fait un usage plus cohérent et transparent des cotisations qui ne doivent plus être utilisées à financer des opérations faisant double emploi avec certaines des missions qui sont depuis 10 ans déjà de la seule compétence du CNB.

Je m'engage à convaincre le Bâtonnier de la nécessité de mettre réellement fin à la compétition stérile qui conduit l'Ordre de Paris, le CNB et la Conférence des Bâtonniers à se disputer, notamment, les honneurs et les médias, au lieu de s'allier utilement et de se répartir les tâches efficacement et en application de la Loi.

Je m'engage (pour ne prendre que 3 exemples) :

- d'une part, à agir pour que la réforme essentielle de la formation professionnelle (votée à l'unanimité par le CNB, donc par les élus parisiens) puisse voir enfin le jour grâce à l'action de l'Ordre au sein du CNB et non pas en concurrence ou en contradiction avec lui, sachant que les Avocats parisiens revendiquent, à juste titre, une adaptation de la formation tant aux besoins de leurs cabinets, petits, moyens et grands, qu'aux besoins du marché ;
- d'autre part, à travailler pour que Paris devienne effectivement une place internationale du droit, ce qui implique de se donner les moyens d'avoir une influence réelle à l'étranger et de ne pas avoir à craindre la présence à Paris de cabinets étrangers dont le Barreau a besoin et ce qui suppose, notamment, de ne pas tomber dans les travers actuels consistant à confondre le prestige international du Barreau avec l'activité internationale de ses membres ;
- enfin, à faire en sorte que tous les Avocats parisiens, quel que soit leur mode d'exercice, trouvent à l'Ordre l'égalité de considération et de traitement qui leur est due.

"L'Ordre est à vous" a récemment écrit notre Bâtonnier. Nous pouvons ensemble et en toute indépendance, en faire la démonstration !

*Né le 2 septembre 1949*

*Avocat depuis 1973, membre du Conseil National des Barreaux*

*Chargé d'enseignement à Paris II, à Paris XI et à l'EFB*

*Vice-Président du Cercle des Avocats indépendants*

*Président de la Société française de droit aérien et spatial*

*Secrétaire général adjoint de l'Association française du droit maritime*

*Secrétaire général, fondateur, de l'Institut francophone de droit maritime*

*4, rue de Castellane - 75008 Paris*

*Tél. : 01 42 66 34 00 - Fax : 01 42 66 35 00*



*Sonia Cohen-Lang*

Les 25 et 26 novembre, je solliciterai vos suffrages.

Pourquoi ?

J'ai prêté serment le 2 mars 1977, exerçant dans la même petite structure depuis 1981.

J'ai connu les difficultés d'une première installation et ai été confrontée à notre dure réalité quotidienne.

J'ai toujours gardé l'amour de notre profession qui m'a été transmis par mes Maîtres de stage et nos Bâtonniers.

Aussi, aujourd'hui, j'aspire à mon tour à transmettre cette force et à me dévouer à mes confrères en rejoignant une équipe : les membres du Conseil de l'Ordre.

Comment ?

La mutation que nous traversons est la plus importante depuis des siècles.

Nos cabinets, grands ou petits, sont confrontés au phénomène de la mondialisation.

Bien que les membres de notre Barreau soient de plus en plus nombreux, nous sommes accablés par nos charges.

Les terrains minés sont pléthore : honoraires, fiscalités, frais généraux, confidentialité, déontologie, responsabilité.

La réponse à ces chantiers est différente selon la taille de nos cabinets. Les "petits", je connais.

Le remède :

Conquérir de nouveaux espaces et accroître nos performances guidées par notre déontologie sur le navire du droit en direction de l'île de la Justice.

Ainsi ensemble, au sortir de cette grande école, l'EFB, nous pourrions à notre tour dire : *"La route est dure mais qu'elle est belle, le but est difficile mais qu'il est grand"*.

*4, rue de Lyon - 75012 Paris*

*Tél. : 01 43 41 22 00 - Fax : 01 43 44 83 99*

*E-mail : sonia.cohen-lang@avocaweb.tm.fr*

*50 ans, mariée, 2 enfants*

*Avocat au Barreau de Paris depuis le 2 mars 1977*

*Spécialisée en droit des personnes*

*Secrétaire générale de l'Association française des femmes de carrières juridiques*

*Membre du "Comité du 3ème millénaire"*

*Membre de la commission ouverte du Barreau de Paris "Droits des personnes"*

*Coanimatrice de la sous-commission "Violences Conjugales"*

*Membre de l'association Droit et Procédure.*



*Gérard Guillot*

Comment se fait-il ?

Comment se fait-il que l'article 27 de la Convention collective des avocats, frein à l'emploi de personnel et facteur dramatique d'appauvrissement des petits cabinets, ne soit jamais discuté, pas plus d'ailleurs que le coût de la Crepa et de son action ?

Comment se fait-il que l'esclavage de l'aide juridictionnelle et des tarifs d'assurance juridique ne soit pas poursuivi ?

Comment se fait-il que le combat pour le taux de TVA de 5,5% ne soit pas mené durement afin d'éviter aux avocats la fraude, le noir, la pauvreté, l'insécurité juridique ?

Comment se fait-il que le bail professionnel n'ait toujours pas son statut ?

Nomment se fait-il que l'Administration se juge elle-même alors qu'elle n'a que le pouvoir d'administrer ?

Comment se fait-il qu'on puisse être fonctionnaire et politique ?

Comment se fait-il qu'on ne discute jamais en France le droit du licenciement qui dissuade l'embauche et conduit à l'insupportable taux de chômage que nous connaissons ?

Comment se fait-il que la procédure de fixation et de recouvrement des honoraires soit une voie d'enterrement des droits de l'avocat ?

Comment se fait-il que les libéraux fassent tant contre la collaboration libérale et si peu pour la défense des cabinets de proximité ?

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'UVA ?

Comment se fait-il que le Conseil de l'Ordre ne ressemble pas à l'équipe de France de football ni même à celle de rugby ?

Je suis candidat au Conseil de l'Ordre en espérant y installer un peu de ce désordre nécessaire à la réflexion puis à l'action.

*10, avenue Bugeaud - 75116 Paris*

*Tél. : 01 47 55 91 92 - Fax : 01 47 55 91 93*

*E-mail : guillotpars@wanadoo.fr*

*Prestation de serment le 10 mars 1977*

*Ancien Conseil Juridique en Droit des Sociétés*

*Avocat Spécialiste en Droit des Relations Internationales*



*Jean-Michel Baloup*

Avocat depuis 25 ans, confronté quotidiennement aux joies et aux difficultés de l'exercice individuel, je me suis toujours intéressé à notre profession.

Dans les fonctions que j'ai occupées, c'est en toute indépendance que j'ai réfléchi et travaillé pour l'intérêt général.

Mon seul souci est d'être à votre écoute et de vous défendre, avec force et vigueur, en dehors de toute idéologie et de toute coterie.

Je connais la détresse de beaucoup d'entre nous, tout autant passionnés par leur métier qu'accablés par les charges financières.

Je souhaite en être le porte-parole dévoué.

N'hésitez à me faire part de vos préoccupations ou à m'interroger, par e-mail : [baloupjm@baloup.fr](mailto:baloupjm@baloup.fr), je vous répondrai personnellement.

Votre bien dévoué.

Pour plus d'informations : [www.baloup.fr](http://www.baloup.fr)

*Né le 13 mai 1948*

*Prestation de serment le 30 novembre 1997*

*3<sup>ème</sup> Secrétaire de la Conférence (promotion 1979)*

*Membre de la Commission permanente de l'UJA (1982)*

*Membre de la Chaîne Casella pendant près de 10 années*

*Conseiller Prud'homme (1982-1984)*

*Membre de l'Association des Avocats pénalistes (ADAP)*

*Membre du Conseil National des Barreaux (2000-2002)*

*Fondateur du Samu pénal.*

*44, boulevard Raspail - 75007 Paris*

*Tél. : 01 53 63 09 89 - Fax : 01 53 63 09 90*



*Alain de Foucaud*

Mes chers Confrères,

Avocat depuis plus de vingt ans, mon parcours a été largement diversifié.

D'abord collaborateur dans un cabinet d'avocats français, j'ai participé étroitement à la vie du Palais et des Tribunaux, inscrit en même temps sur la liste des volontaires des commissions d'office et des aides judiciaires.

J'ai ensuite travaillé durant cinq années au sein de cabinets d'avocats d'affaires installés à New York.

Par la suite, j'ai participé à la fondation d'un cabinet spécialisé en droit boursier et financier, avant d'intégrer une structure internationale.

Toujours très attaché à la formation, j'enseigne depuis 1993 dans trois DESS de droit des affaires et rédige de nombreux articles en droit financier.

Je considère que les avocats doivent être partout, dans la société civile, dans le monde des affaires et dans l'appareil d'Etat.

L'avocat représente tous les courants ; il est le point d'équilibre dans un monde en mouvement. Le Conseil de l'Ordre, pour réguler, fédérer, représenter et former les avocats doit être composé de toutes les sensibilités et modes d'exercices de notre profession.

La diversité de mon parcours professionnel m'a donné une expérience que je souhaite maintenant mettre au service de tous. Je le fais avec enthousiasme, certain que l'Ordre des Avocats est le relais nécessaire entre nous pour maintenir le caractère libéral de notre profession et veiller au respect de l'éthique et de notre déontologie. Il doit être aussi l'indispensable lien avec les jeunes avocats pour leur permettre d'intégrer pleinement notre profession au travers, notamment, de la formation que nous sommes tenus de leur dispenser.

Le Conseil de l'Ordre doit être enfin un interlocuteur fort auprès de l'administration et du Parlement.

Nous devons être nombreux à voter et faire entendre nos voix.

Je vous remercie pour votre soutien et votre confiance.

*130, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris*

*Tél. : 01 53 93 77 00 - Fax : 01 42 56 08 06*

*Site : [www.alaindefoucaud.com](http://www.alaindefoucaud.com)*

*Cofondateur et Cogérant du bureau parisien du cabinet LeBoeuf, Lamb, Greene & MacRae LLP*

*Chargé d'enseignement (DESS Droit des Affaires et Fiscalité – Paris I), (DESS Banque et Finance – Paris V), (DESS Fusions-Acquisitions – Evry)*

*Maîtrise de Lettres Modernes - Maîtrise de Droit des Affaires - IEP Paris*

*1978 Prestation de Serment*

*Membre de l'International Bar Association et de l'association des Avocats Conseils d'Entreprises*

*Membre de la Commission Prospective et des Textes et Membre de la Commission Internationale*

*Chevalier de l'Ordre du Mérite*



*Marie-Pierre Tiéart-Frogé*

Notre profession est consciente de ses responsabilités, riche de ses compétences et de sa diversité, attachée à sa tradition, capable d'évolutions mais les conditions de l'exercice quotidien se sont dégradées et nous nous sentons parfois déconsidérés

Indépendance, confraternité, déontologie et humanisme constituent les piliers de notre exercice. Leur préservation passe par des conditions très concrètes.

- Confraternité et convivialité :

De nouvelles occasions de rencontre devraient être suscitées.

- Formation et accueil des jeunes confrères :

Les contrats de collaboration doivent prendre en compte la formation reçue au sein du cabinet et la possibilité de constituer une clientèle personnelle.

- Développement des liens entre structures d'exercice :

Les compétences et les moyens à mettre en commun pourraient être mieux recensés au niveau de l'Ordre.

- Dispersion des juridictions :

Elle doit être évitée et, sinon, compensée par une meilleure organisation des audiences.

- Accès au droit et fiscalité :

L'accès au droit doit justifier une réforme de l'aide juridictionnelle, un développement de la médiation (avec les avocats), un taux réduit de TVA. Les honoraires doivent pouvoir ouvrir droit à réduction ou crédit d'impôt.

- Protection du périmètre du droit :

Des actions devraient être entreprises, occasion de faire connaître le service rendu par les avocats.

Ces quelques idées sont partagées par vous tous que je souhaite représenter. Je m'engage à continuer à prendre en compte et à faire prendre en compte vos souhaits profonds et vos suggestions pratiques.

*49, rue de Boulainvilliers - 75016 Paris*

*Tél. : 01 42 24 52 54 - E-mail : mptttf@wanadoo.fr*

*Prestation de serment le 25 janvier 1978*

*Exercice individuel*

*DES droit public 1972*

*DES sciences économiques 1972*

*Doctorat d'État en médecine 1993*

*Enseignements en droit médical, éthique et déontologie médicales, dommage corporel*

*Commissions ouvertes : droit de la responsabilité civile et des assurances ; bioéthique et droit de la santé*

*Un fils (18 ans)*



*Kenneth Weissberg*

Mes chers confrères,

Avocat depuis plus de vingt ans, j'ai eu la chance de faire l'apprentissage de notre profession dans deux cabinets d'avocats dont les associés avaient une vision moderne et transnationale de l'exercice du droit.

Riche de cette expérience, j'ai fondé un cabinet que j'ai pu développer en offrant des services adaptés à une clientèle principalement étrangère, par la création notamment de liens organiques avec des correspondants étrangers.

Je mesure le prestige du Barreau de Paris à travers le monde et je suis convaincu de la nécessité que ses membres y affirment davantage leur place, car la mondialisation est un fait que nous ne pouvons ignorer.

En vingt ans d'exercice, j'ai formé avec conviction de nombreux collaborateurs et stagiaires à la pratique des affaires internationales, leur offrant notamment l'exercice de notre profession dans un bureau étranger. Aujourd'hui, la plupart ont connu leur propre envol avec succès.

Chacun d'entre nous peut développer son activité au plan international.

Ce privilège n'est pas et ne doit pas rester l'apanage des principaux cabinets de droit des affaires implantés sur les cinq continents ! Il suffit d'appliquer la bonne méthode en étant soutenu par son barreau.

Pour ce faire, nous devons innover, former généreusement les jeunes avocats, exporter notre savoir-faire juridique et maintenir l'influence internationale du droit français.

Je souhaite en conséquence œuvrer au sein du Conseil de l'Ordre pour :

- une action énergique pour le développement des cabinets français à l'étranger ;

- un accueil le plus large dans la profession de tous les jeunes avocats d'origine étrangère, afin d'étendre l'influence du droit français dans le monde ;

- donner à notre profession la plus large ouverture sur les marchés internationaux ;

- veiller à l'adéquation de notre pratique judiciaire aux exigences du monde contemporain.

Je m'engage à m'y employer au sein de l'Ordre, si vous me faites l'honneur de m'élire.

*Membre du cabinet Weissberg-Gaetjens-Ziegenfeuter & associés*

*34, avenue Marceau - 75008 Paris*

*Tél. : 01 47 20 22 48 - Fax : 01 47 20 21 64*

*E-mail : wgz@wgzavocats.com - Site : www.kennethweissberg.com*

*Maîtrise en droit privé de l'Université de Nice*

*LL.M en droit international de New York University*

*Foreign legal consultant de l'Etat de New York depuis 1986*

*Foreign legal consultant dans l'Etat de Floride depuis 2000*

*Conseiller du Commerce extérieur de la France*



*Jean-Pierre Forestier*

- 1) Candidat, pour la consécration d'une forte politique promotionnelle de l'avocat, face à ses concurrents déclarés...et non déclarés.
- 2) Candidat, pour que la prise en compte du "quotidien" des avocats par nos institutions soit leur préoccupation aussi importante et constante que le "rayonnement" international du Barreau.
- 3) Candidat, pour restaurer l'accessibilité des élus par une mesure simple mais essentielle ; chaque membre - et ancien membre - du Conseil doit devenir l'interlocuteur privilégié et attitré de deux cents de ses confrères, à charge de les aider, renseigner, et les assister.
- 4) Candidat, pour travailler à un nouvel essor de la profession, en équipe au sein du Conseil, avec loyauté, mais aussi avec exigence.
- 5) Candidat, pour être un élu attentif, animé du souci de servir tous ses confrères.

*50, avenue Victor-Hugo - 75116 Paris  
Tél. : 01 44 17 93 00 - Fax : 01 44 17 95 25  
E-mail : forestier.hinfray@wanadoo.fr  
48 ans – marié (épouse médecin généraliste en exercice) - deux enfants  
Prestation de serment le 9 janvier 1980  
Lauréat du Centre supérieur d'études notariales  
Associé de la SCP Forestier & Hinfray  
Activité dominante : droit immobilier  
Vice-Président de la CNBF*



*Pierre Brégou*

Fier d'être avocat,

Dans notre diversité, garante de notre esprit d'indépendance et de liberté.

Le Conseil de l'Ordre se doit d'assurer et de défendre cette fierté que nous devons garder, même dans les difficultés que nous connaissons tous.

Durant mon mandat de conseiller Prud'hommes qui vient de s'achever, j'ai servi la justice citoyenne qui m'a beaucoup appris.

J'ai appris à mieux écouter et à écouter autrement les confrères.

Au quotidien, pour certains, que de déclarations administratives, sociales, fiscales, que d'interminables attentes devant les tribunaux, que de violations sournoises de la déontologie, que d'honoraires impayés et aussi parfois, de manière plus radicale, que d'actes liberticides n'ont-ils découragé, un jour, les plus vaillants d'entre nous !

Cette écoute de tous les points de vue, avant de décider, est indispensable à la vitalité de notre profession et je souhaite continuer pour agir à vos côtés.

Notre avenir est ce que nous en ferons, ensemble.

C'est pourquoi je me propose à vos suffrages.

*134, avenue Victor Hugo - 75116 Paris - Toque P 94*

*Tél. : 01 53 70 43 34 - Fax : 01 47 54 57 22*

*E-mail : pbrégou@avocat-paris.com*

*46 ans - 2 enfants*

*Prestation de serment en 1981*

*Ancien collaborateur de Françoise Pelletier, puis d'Alain Sutra et enfin de Claude-René Lévy*

*Avocat associé au sein de la SCP Delhomme-Brégou depuis 1988*

*Spécialiste en droit social*

*Ancien conseiller Prud'hommes à Paris (1997-2002)*



*Yves Huyghé de Mahenge*

Petit-fils de pénaliste, je me suis pris de passion pour le métier d'avocat dès l'adolescence. Le hasard et la nécessité ont fait de moi un spécialiste du droit des sociétés et du droit bancaire et je suis resté généraliste dans l'âme.

Ayant démarré mon activité avec deux collaborateurs il y a une vingtaine d'années, j'ai vécu les différentes phases d'évolution d'un cabinet. Je connais les contraintes des petites structures mais je sais aussi que l'efficacité procurée par une grande organisation implique certains sacrifices.

Mon passé universitaire m'a donné le goût pour l'enseignement, que j'ai mis en pratique en recrutant et en formant au fil des années plusieurs générations de jeunes avocats. Un grand nombre d'entre eux sont devenus mes associés.

Notre Barreau est très divers mais nous avons une multitude d'intérêts communs. Nous sommes profondément attachés au caractère libéral de la profession et accordons une importance fondamentale au respect de l'éthique et de la déontologie. Nous sommes fiers d'être avocats et entendons perpétuer notre tradition de professionnalisme et d'indépendance.

Nos différences font aussi notre force. Plus l'Ordre sera représentatif de nos sensibilités, mieux il sera à même de répondre à la diversité de nos préoccupations.

Résolument optimiste quant à l'avenir de la profession, je suis convaincu que les méthodes d'organisation qui ont réussi aux cabinets internationaux peuvent, dans une certaine mesure, être adaptées aux petites et moyennes structures. C'est dans cette perspective que je souhaite apporter au Barreau mon expérience de la formation des jeunes, de la gestion de cabinet et des relations internationales.

Je vous remercie de votre soutien les 25 et 26 novembre prochain.

*69, bd Haussmann - 75008 Paris*

*Tél. : 01 44 56 44 40 - Fax : 01 44 56 44 00*

*Site : [www.yvesdemahenge.com](http://www.yvesdemahenge.com)*

*Marié, un enfant*

*Fondateur de la SCP Huyghé de Mahenge Bloxham Michaud & Associés*

*Associé de Freshfields, direction du cabinet à Paris pendant plusieurs années et création de nos bureaux à Milan et à Rome*

*Docteur en Droit*

*DES en droit Privé - DES en sciences criminelles D.J.C.E.*

*Assistant, puis Professeur associé à la Faculté de droit d'Aix-Marseille*

*Créateur du Prix du meilleur étudiant juriste d'affaires international*

*Créateur du "European prize for the best business law student"*

*Membre de l'ACE et de l'IBA*



*Jacques Huillier*

J'aime m'occuper des affaires des autres, surtout si elles sont compliquées. C'est le bonheur d'être avocat. C'est la même démarche qui me conduit à solliciter vos suffrages.

Mais proclamer son altruisme est une chose, le traduire dans les faits, lui donner une substance, en est une autre. C'est pourquoi, au-delà des déclarations de principe et si vous m'accordez vos suffrages, je m'engage à proposer au Conseil de l'Ordre la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. Un étalement des convocations devant toutes les juridictions : il n'est plus concevable de perdre sa matinée en référé ou devant un bureau de conciliation ;
2. Une campagne de communication pour expliquer notre utilité. Les notaires ont bien réussi à dépoussiérer leur image auprès du grand public. Donnons à notre savoir-faire le faire-savoir qu'il mérite. Les cabinets à taille humaine qui développent ce savoir-faire spécifique, dans le cadre d'une prestation personnalisée, doivent être reconnus ;
3. Des sanctions rigoureuses pour les récidivistes de l'incivilité déontologique qui empoisonne notre quotidien ;
4. Une mobilisation sans faille derrière notre Bâtonnier pour que notre Palais reste le Palais, au cœur de la Cité, en soutenant les solutions qui permettront d'y regrouper toutes les juridictions ;
5. Une Grande Bibliothèque des Avocats et du Droit, ouverte plus longtemps, avec plus de photocopieuses et plus de services ;
6. Un vestiaire ouvert jusqu'à 20 heures.

J'aime l'indépendance. C'est en toute indépendance que je m'engage.

Face à une légitime exigence, tous nos efforts doivent tendre à une Justice de qualité. Une Justice plus accessible mais aussi plus conviviale qui implique la concertation avec les Magistrats et l'application de notre déontologie, expression vivante et forte du respect de l'autre.

*19, boulevard Henri IV - 75004 Paris  
Tél. : 01 48 04 51 44 - Fax : 01 42 71 64 19  
E-mail : jacques.huillier@libertysurf.fr  
Prestation de serment le 28 novembre 1984  
Ancien Secrétaire de la Conférence du Stage  
Membre du Conseil Consultatif de la CARPA  
Spécialisé en droit de la propriété intellectuelle  
Exercice en cabinet groupé*



*Stéphane Lataste*

Les perspectives de la profession sont en demi-teintes : certes, on parle de justice de proximité, de nouveaux droits des victimes, de médiation, ce qui va dans le sens d'une valorisation de notre rôle mais, dans le même temps, on relève le plafond de l'Aide juridictionnelle, on refuse de ramener à 5,5 % la TVA payée sur nos honoraires par les particuliers et on envisage de déménager notre Palais au Diable Vauvert, alors que l'Assistance publique va libérer l'Hôtel-Dieu et ses locaux de l'avenue Victoria.

Les structures les plus étoffées ne sont pas épargnées : la constitution, aux portes de Paris, de grands réseaux interprofessionnels avant l'heure assure la perméabilité d'une frontière entre chiffre et droit, entre conseil et contrôle que des scandales comme Enron devraient au contraire inciter à rendre plus étanche.

La sinistralité accrue de notre exercice professionnel entraîne une augmentation de nos primes d'assurance qui, ajoutée à celle, exponentielle, de nos charges, freine notre développement et, plus grave pour l'avenir, dissuade de plus en plus de jeunes de poursuivre l'exercice libéral de notre profession, tentés qu'ils sont par trente cinq heures en 5 jours et non en 3...deux fois par semaine.

L'Ordre n'est bien sûr pas absent de ces préoccupations : il concourt, avec le CNB et les syndicats, à la réflexion et aux actions nécessaires pour les résoudre.

Il dispose d'atouts pour ce faire, au premier rang desquels la compétence, le dévouement, la disponibilité de ses membres et notre déontologie, dont il est le plus fidèle gardien.

Mais il a aussi de sérieux handicaps : 36 membres pour 17.000 confrères : gageure pour un Barreau qui ne compte guère de relais d'opinion à l'Assemblée ou à Bruxelles... Or, nous attendons tous de l'Ordre, toujours plus d'écoute et de disponibilité.

Les différentes phases de mon exercice professionnel, seul ou dans des cabinets structurés, me laissent penser que je puis contribuer, au sein du Conseil, auprès du Bâtonnier, à servir notre profession, en conciliant tradition et évolution, déontologie et efficacité, écoute et disponibilité.

*2, avenue Hoche - 75008 Paris*

*Tél. : 01 40 53 10 10 - Fax : 01 40 53 10 20 - E-mail : lataste@stasiparis.com*

*Prestation de serment le 16 janvier 1985*

*42 ans - Marié, 3 enfants*

*Ancien Secrétaire de la Conférence du Stage (promotion 1988)*

*Associé du cabinet Stasi & associés*

*Titulaire d'une mention de spécialisation en droit social et d'un DEA de droit*

*de la propriété littéraire, artistique et industrielle (Paris II-Assas)*

*Ancien auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (54<sup>ème</sup> nationale)*

*Cofondateur de la Ligue d'improvisation du Barreau de Paris*

*Trésorier de l'Association des anciens Secrétares de la Conférence, membre de la Confédération nationale des avocats (CNA).*



*Laurent Pettiti*

Mes chers confrères,

J'ai pris la décision de me présenter aux prochaines élections au Conseil de l'Ordre.

Si je suis élu, j'entends consacrer mon temps et mes réflexions à nos confrères et à notre Barreau, c'est le sens de mon engagement.

Notre Ordre a toujours su promouvoir la liberté d'exercice de la profession d'avocat afin de renforcer l'Etat de droit, auquel participe l'avocat, notamment dans le rôle de la défense des libertés individuelles.

Tout aussi primordial est le rôle majeur que les avocats et les associations professionnelles d'avocats jouent pour assurer la protection des droits fondamentaux.

L'Ordre doit aujourd'hui poursuivre l'action qui a été la sienne :

- promouvoir pour les jeunes avocats un niveau de compétence le plus élevé possible par une formation initiale de qualité comprenant aussi bien la formation à la plaidoirie que la technique de rédaction ou la pratique de la négociation, et veiller à ce qu'ils respectent la déontologie et la discipline ;
- développer la formation juridique, y compris les programmes de formation continue qui devraient tendre à renforcer les compétences juridiques, à améliorer et à approfondir la connaissance des questions éthiques et des droits de l'homme, à former les avocats à respecter, protéger, et promouvoir les droits et intérêts de leurs clients, et contribuer à la bonne administration de la justice ;
- être à l'écoute des besoins et des attentes des avocats du Barreau de Paris ;
- défendre et promouvoir notre Barreau auprès des pouvoirs publics ;
- conforter l'action européenne et internationale du Barreau et développer l'image de marque de nos cabinets en France et à l'étranger, notamment auprès des acteurs économiques.

Je souhaite y apporter ma contribution.

C'est pourquoi, je suis candidat et sollicite vos suffrages.

*250 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Toque C 488*

*Tél. : 01 49 54 90 00 - Fax : 01 45 44 44 13*

*E-mail : pettiti@club-internet.fr*

*44 ans, marié, 2 enfants*

*Prestation de serment en janvier 1986*

*Spécialiste en droit des personnes et droit communautaire*

*Membre de l'Institut de formation en droits de l'homme du Barreau*

*de Paris - Centre Louis-Edmond Pettiti*

*Enseignant aux Ecoles des Barreaux de Paris et de Versailles*



*Denis Delcourt-Poudenx*

Choisir notre profession, c'est d'abord accepter de prendre en charge loyalement l'intérêt d'autrui.

La diversité de nos interventions, qui s'étendent de la défense au conseil, est l'illustration de ce dénominateur commun, qui fait notre fierté.

Après avoir découvert les questions professionnelles à la Conférence du Stage, la nécessité d'un engagement syndical a pris pour moi la forme d'une évidence.

Nous avons collectivement beaucoup de choses à défendre, et de projets à porter pour notre Barreau :

- Le droit pour chacun de trouver sa place, singulièrement pour les plus jeunes.

Une collaboration digne économiquement, et généreuse en accession aux responsabilités, en formation, et en confraternité doit leur être assurée.

Ils doivent aussi bénéficier de facilités pour s'installer ou s'associer.

- Le droit d'être femme et avocate, enceinte et collaboratrice, mère et associée.

- Le droit d'entreprendre, d'être novateur, prospectif et créatif, et d'y être aidé et encouragé par l'Ordre et ses services.

- Le droit d'être respecté, et de faire respecter par tous les principes essentiels qui forment notre colonne vertébrale, tout en acceptant l'évolution intelligente de notre déontologie.

- Le droit de vivre de notre métier, et d'assurer notre indépendance, que menacent parfois, autant que l'Administration, certains acteurs économiques institutionnels.

Dix ans d'engagement pour la profession m'ont appris qu'aucun de ces aspects ne peut être négligé, et que la maîtrise des dossiers conditionne toute action efficace.

Ces quelques convictions fortes, je voudrais avec vous les porter au Conseil de l'Ordre.

*E-mail : [ddpoudenx@corderlier-avocats-associés.com](mailto:ddpoudenx@corderlier-avocats-associés.com) et [www.elections-uja.com](http://www.elections-uja.com)*

*Prestation de serment 14 janvier 1988*

*41 ans, marié, trois enfants*

*Ancien secrétaire de la conférence 1991 (trésorier adjoint de l'association)*

*Ancien Président de l'UJA de Paris (membre depuis 1988)*

*Membre de la Commission Prospective de l'Ordre depuis 2000*

*Délégué à la CNBF*

*Chargé d'enseignement à l'IEJ de Paris II (prépa.ENM) 1997-1998 - à Paris II Assas*

*(1995-1996) et à l'EFAP (1992-1994)*

*Officier de réserve*

*Associé au sein du cabinet Cordelier Associés*

*Exerce en droit social et en généraliste des PME*



*Marc Le Tanneur*

### Servir

Afin que mes enfants soient toujours fiers, comme je l'ai été et comme je le suis encore, de porter la robe ;

Afin que, tout simplement, notre profession conserve son prestige malgré les difficultés de tous ordres qui l'assaillent

Afin que les pouvoirs publics agissent enfin et ne se contentent pas de nous écouter au sujet du taux de TVA, de la fiscalité, des charges sociales, des retraites... ;

Afin que l'aide aux plus démunis soit bien réelle

Afin que tous les types de cabinets fassent entendre leur voix au Conseil ;

Afin que tous les collaborateurs puissent envisager une première installation avec l'aide, au besoin, financière, de l'Ordre

Afin que la confraternité ne soit pas un vain mot

Afin que, d'une manière générale, je puisse défendre les valeurs qui sont les miennes au sein du Conseil.

Voilà mon ambition et mon plus grand désir si vous m'accordez votre confiance.

*10, rue José Maria de Hérédia - 75007 Paris  
Tél. : 01 47 83 35 90 - Fax : 01 43 06 23 20  
E-mail : marc.le.tanneur@wanadoo.fr  
41 ans, marié, 3 enfants  
Prestation de serment en janvier 1989  
1989 - 1991 : suppléance de Maître Hallmayr*



*Jean Balan*

*“L’erreur des démocrates est de croire que leur vérité en soit une pour tout le monde et force l’adhésion” André Suarès (1866-1948).*

Il est ainsi facile d’avoir bonne conscience.

Je vais certainement en décevoir quelques uns. Je dois être un démocrate imparfait.

Si adhésion il y a autour de ce que j’exprime, elle ne servira qu’à me donner la légitimité de me battre pour ceux que je représente. Sans pour autant prétendre détenir le monopole de la vérité. C’est ce que j’appelle le débat.

Mais sans effort de votre part ce débat n’est que propagande.

Je refuse pour cette raison de vous faire ici, dans cet espace réduit réservé aux élections par le Bulletin du Barreau, la liste de mes engagements, sans pouvoir les détailler, sans pouvoir présenter mes arguments.

Vous fournir un catalogue de promesses confine à la pure démagogie.

Je vous recommande l’effort. Je vous invite à lire les bulletins de campagne de chacun des candidats. De comparer et de choisir.

Si j’avais votre mandat, je voudrais que celui-ci soit le plus clair possible et soit donné en toute connaissance de cause.

C’est le seul moyen que j’aurais, en tant qu’élu, de résister à la tentation de ce que l’on appelle pudiquement les “conseils amicaux”.

J’utilise toutefois ce cadre pour répondre sans ambiguïté à deux questions qui me sont souvent posées.

- Est-ce que je veux être membre du Conseil parce que j’aime le pouvoir ? La réponse est oui.

Sauf que ma conception du pouvoir est la Liberté. Et l’on n’est jamais tout à fait libre en subissant.

- Quelle garantie peut-on avoir que vos engagements électoraux seront respectés une fois élu ? Tout au moins ceux qui dépendent exclusivement de vous ? Je préfère vous répondre qu’en définitive, j’aime être ce héros tel que décrit par Romain Rolland : *“Un héros, c’est celui qui fait ce qu’il peut”*.

*Ancien Secrétaire de la Conférence  
23, boulevard des Capucines - 75002 Paris  
Tél. : 01 46 29 08 83 - Fax : 01 42 65 57 82*



*Elodie Mulon-Montéran*

#### Avocat

J'ai prêté serment en 1990. Après avoir été collaboratrice pendant plusieurs années, je suis aujourd'hui associée au sein d'une SCP, dédiée exclusivement au droit de la famille, que nous avons fondée avec Marie-Pierre Certin-Teitgen en 1999. Nous avons aujourd'hui deux collaboratrices, qui pratiquent également exclusivement le droit de la famille.

#### Engagée

Depuis mon entrée dans la profession, je me suis toujours intéressée à l'action collective, comme trésorière puis secrétaire générale de la FNUJA, puis comme Vice-présidente de l'UJA de Paris, et actuellement comme membre du Conseil National des Barreaux. Cet investissement dans notre profession, et plus particulièrement dans la défense des intérêts des jeunes avocats, m'a permis de mesurer l'importance du travail à mener, afin que nous puissions prendre toute notre place au sein de la société. Cela passe notamment par une meilleure intégration des jeunes au sein de notre Barreau.

#### Femme

37 ans, mariée avec notre confrère Thierry Montéran, également avocat au Barreau de Paris, nous élevons 5 enfants qui me donnent l'énergie de conjuguer vie professionnelle, vie sociale et vie de famille.

C'est parce que je souhaite continuer à servir cette profession, et à le faire avec obstination et énergie, que je me présente à vos suffrages les 25 et 26 novembre 2002. Merci infiniment du soutien que vous accepterez de m'apporter.

*37 ans - Mariée - 5 enfants*

*Prestation de serment en décembre 1990*

*Chargée de travaux dirigés en droit civil à Paris II (1990-1994)*

*Chargée de cours à l'Essec (1989-1991)*

*Trésorière de la FNUJA (1995-1997)*

*Secrétaire Générale de la FNUJA (1997-1998)*

*Vice-présidente de l'UJA de Paris (1998-1999 / 2000-2001)*

*Membre de l'association "Droit et Procédure"*

*Membre du Conseil National des Barreaux*

*2, rue Duphot - 75001 Paris - Tél. : 01 42 61 17 17*

*E-mail : elodie.mulon@certinteitgen.mulon-avocat-fr*



*Gordon J. Orenbuch*

Avocat d'origine américaine et tourné vers l'international depuis une vingtaine d'années, dont la dernière dizaine parmi nos confrères parisiens, j'ai acquis la conviction que la justice est une aspiration universelle. Ce qui distingue notre profession et lui accorde ses titres de noblesse est le privilège dont nous jouissons, où que nous exerçons, de pouvoir mettre en œuvre nos formidables talents, capacités et énergies, à la recherche de la justice. Seul notre poursuite de cet idéal de justice pourra nous assurer dans la société une place respectée et une voix qui se fait entendre. Le rôle de chaque avocat et du Conseil est d'assurer que l'Ordre ainsi que chacun des membres de notre profession tendent effectivement et constamment à atteindre ce but de justice.

Un grand effort de réforme et de modernisation des institutions et services de l'Ordre est entrepris sous l'égide de notre Bâtonnier. La profession ne peut que s'en féliciter. Il reste à faire.

Pour ma part, j'ai été encouragé par tous ceux qui m'ont fait confiance lors des dernières élections ordinaires et je les en remercie. Je me présente à nouveau dans le but de soutenir et participer activement à la poursuite de la réforme de modernisation de l'Ordre, pour assurer sa continuité et son élargissement. Je m'engage à œuvrer toujours au sein du Conseil pour promouvoir encore plus de :

- transparence dans le fonctionnement des institutions,
- communication et diffusion d'informations à tous les membres de la profession,
- participation des membres de la profession aux activités et au volontariat,
- impartialité.

Avec votre soutien, j'apporterai diversité et indépendance à votre Conseil.

*52, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris*

*Tél. : 01 43 59 10 31 - Fax : 01 45 62 59 02*

*E-mail : orenbuch@dechambrun.com*

*Avocat à la Cour - Attorney at law (Washington, Virginie - USA)*

*Prestation de serment : le 3 avril 1992*

*51 ans, marié, 2 enfants, nationalité américaine*

*Activités : droit international des affaires, droit international privé*

*Chargé d'un cours de procédure américaine à l'EFB et examinateur en anglais juridique pour l'examen du CAPA*



*Catherine Laudou*

Tant qu'il y aura des femmes...

Chères consœurs, chers confrères,

L'élection des membres du Conseil de l'Ordre peut permettre d'instaurer une parité et de désigner par voie de conséquence une porte-parole qui serait à l'écoute de vos préoccupations.

S'il est fréquent de critiquer cette institution ordinale qui n'est pas toujours représentative de la profession, il faut tout de même lui reconnaître sa mémoire collective et son rôle tendant à améliorer notre mission.

Je me permets de présenter ma candidature, même si je ne bénéficie pas ni d'un soutien syndical ni d'une importante société. Mes armes sont une certaine détermination et une disponibilité pour la défense de notre profession.

J'exerce en cabinet individuel et ne mets pas en avant mes ambitions structurelles.

Après concertations et discussions auprès d'un certain nombre de confrères, j'ai pu recueillir les souhaits communs suivants :

Relations avec l'Ordre :

- Effectuer un contrôle accru sur l'exercice illégal de la profession,
- Aides aux jeunes confrères lors de leurs premières installations en accordant la suspension des cotisations,
- Augmenter la prise en charge des formations continues,
- Instituer un système de conversion professionnelle et d'évaluation...

Relations entre consœurs et confrères :

- Dispenser à l'EFB un enseignement plus pragmatique,
- Réduire les difficultés rencontrées lors de la reprise d'activité après une absence pour congé maternité ou maladie...
- Développer le recours à la médiation....

Quant aux relations avec les pouvoirs publics, il conviendrait de poursuivre la revalorisation de nos prestations au titre de l'Aide Juridictionnelle et d'accorder une protection sociale...

Ces sujets vous interpellent et méritent vos commentaires ?

Alors agissez en vous ralliant collectivement et en vous exprimant par vos suffrages.

... au Conseil de l'Ordre

*16, rue des Taillandiers - 75011 Paris*

*Tél. : 01 43 38 36 90 - Fax : 01 43 38 39 15*

*E-mail : [laudou.catherine@wanadoo.fr](mailto:laudou.catherine@wanadoo.fr)*

*Prestation de serment en 1995*

*Exercice en cabinet individuel - Spécialiste de Droit Social*



*Augustin Kemadjou*

Candidat, pourquoi ?

- parce que nous sommes les oubliés du Barreau : les propositions ainsi que les décisions relatives à l'exercice de la profession, et à la gestion des cabinets paraissent ne pas nous préoccuper ;
- parce que nous avons toujours tout accepté. Nous avons toujours tout donné. Nous avons toujours répondu présent. Nous avons toujours tout fait. Qui parle en notre nom au Conseil ? Qui connaît bien nos problèmes ? Que fait-on pour les résoudre ?
- parce que nous n'avons aucun statut des locaux professionnels. Le périmètre de nos activités s'effiloche. Le taux réduit de TVA pour les particuliers nous est refusé alors que nos clients sont à 97 % des particuliers, seuls les gros cabinets, comme d'habitude, ont la parole.

A. Mon constat

Trop de nos confrères de très petites et moyens structures sont en difficulté, jeunes et moins jeunes, alors que les réseaux multidisciplinaires sont toujours plus présents. Il nous faut réagir. Notre belle profession a besoin de tous. Pour ce qui me concerne, je souhaite lui rendre ce qu'elle m'a apporté en lui redonnant du temps.

B. Mes 5 Propositions :

**1° Donner au Bâtonnier du temps pour agir.**

**2° Le Tutorat** : Compte tenu du fossé qui semble se creuser entre les doléances exprimées d'un côté par les Maîtres de stage et de l'autre par les avocats stagiaires, le système de Tutorat aura pour vocation de faciliter l'installation, de manière directe, de tout nouvel avocat, à la seule condition que celui-ci soit placé sous un contrôle simple d'un ancien avocat nommé par le Conseil de l'Ordre, faisant office de conseil en cas de difficulté d'ordre professionnel et pratique et sans conséquence pécuniaire. Le Conseil de l'Ordre devrait en ce sens mettre en place des mesures d'incitation au Tutorat en "l'institutionnalisant".

**3° Aide pour installation** : la protection du statut du collaborateur qui est gage de la crédibilité de notre profession devrait être renforcée. Si un confrère souhaite par ailleurs s'installer à son compte, celui-ci devrait obtenir une aide réelle de notre Ordre.

**4° Cabinets en difficulté** : les mesures d'urgence doivent être prise par le Conseil de l'Ordre.

**5° La TVA** : Possibilité pour le Conseil de l'Ordre d'intervenir auprès des politiques pour augmentation de l'assiette, à défaut de changer le Taux.

Je souhaite avec votre vote, demeurant à l'écoute de chacun, travailler en équipe au sein du Conseil de notre Ordre, dans le cadre de mes compétences et de mon expérience.

*2, rue Henri Chevreau - 75020 Paris - Tél. : 01 40 33 66 46 - Fax : 01 30 34 32 67*

*Marié, Prestation de Serment mars 1996*

*DESS en droit Foncier immobilier - DEA de Droit Fiscalité*

*Ancien élève de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées*

*Ancien chargé des Affaires au Ministère de l'Équipement et de Logements, Ancien Responsable des Affaires Administratives et Juridiques de SANNIO.*

*Membre du Comité Consultatif de la CARPA*

*Président de l'Association des Avocats Africains, Antillais et Autres de France, membre de l'Association des Petites et Moyens Structures (APMS), de la commission Afrique du Barreau et de la commission ouverte de droit immobilier du Barreau de Paris.*

## CANDIDATS AU CONSEIL M

## Avenir des Barreaux de France (ABF)

1 - Michel Beaussier	<i>Association</i>	9 - Guillaume Weill-Raynal	<i>Individuel</i>
2 - Véronique Tuffal-Nerson	<i>SCP</i>	10 - Claudine Beauvais	<i>Individuel</i>
3 - Agnès Pannier	<i>SCP</i>	11 - Antoine Beauquier	<i>Association</i>
4 - Pascal Marie-Saint-Germain	<i>SCP</i>	12 - Anne Dirks-Dilly	<i>SCP</i>
5 - Aline Maravelli	<i>Individuel</i>	13 - Jean-Luc Schmerber	<i>SCP</i>
6 - Patrick Marcel Roussas	<i>Individuel</i>	14 - Pierre Bessard du parc	<i>Individuel</i>
7 - Jean-Claude Lemoine	<i>Individuel</i>	15 - Véronique Bollani	<i>SCP</i>
8 - Catherine Richard	<i>Individuel</i>	16 - Léon-Leff Forster	<i>Individuel</i>

## ACE / CNA / Compagnie des Avocats Conseils d'Ile-de-France

1 - Jean-Jacques Uettwiller	<i>SCP</i>	9 - Bénédicte Bury	<i>SCP</i>
2 - Jean-Michel Hocquard	<i>SCP</i>	10 - Valérie Maintrieu-Frantz	<i>Association</i>
3 - Jack Demaison	<i>SELARL</i>	11 - Simone Gosse	<i>SELARL</i>
4 - Bertrand Hohl	<i>Association</i>	12 - Benoît Chabert	<i>Individuel</i>
5 - André-Philippe Dupont-Champion	<i>SELARLU</i>	13 - Martine Barberon	<i>Individuel</i>
6 - Gérard Algazi	<i>Individuel</i>	14 - Jean-Louis Schermann	<i>Association</i>
7 - Chantal Roisne-Mégard	<i>SELAFA</i>	15 - Claude Martin	<i>SELAFA</i>
8 - Christian-Claude Guillot	<i>Individuel</i>	16 - Guillaume Le Foyer de Costil	<i>SCP</i>

# IL NATIONAL DES BARREAUX

## Avocats tout simplement

1 - Bernard Vincenti	<i>Individuel</i>	9 - Philippe Chaline	<i>Individuel</i>
2 - Marc Jobert	<i>Individuel</i>	10 - Elisabeth Ménard	<i>Individuel</i>
3 - Eric Noat	<i>Individuel</i>	11 - Luc Rovarino	<i>Individuel</i>
4 - Michèle Morange de Lambertye	<i>Individuel</i>	12 - Michèle Arnold	<i>Individuel</i>
5 - François Deslierres	<i>SELARL</i>	13 - Jean-Claude Botrel	<i>Individuel</i>
6 - Sandra Ohana	<i>Individuel</i>	14 - Solange Doumic	<i>Individuel</i>
7 - Etienne Wedrychowski	<i>Individuel</i>	15 - Jean-Yves Feltesse	<i>SCP</i>
8 - Caroline Vicq-Martel	<i>Individuel</i>	16 - Jean Néret	<i>Association</i>

## Liste Indépendante

1 - Gilbert Comolet	<i>Association</i>	9 - Alexandre Moustardier	<i>Collaborateur</i>
2 - Brigitte Longuet	<i>Association</i>	10 - Françoise Majnoni d'Intignano	<i>Individuel</i>
3 - Didier Ouard	<i>Individuel</i>	11 - Cyril Bourayne	<i>Association</i>
4 - Simone Claire Chetivaux	<i>Individuel</i>	12 - Françoise Virally-Legros	<i>Individuel</i>
5 - Jean-Michel Agron	<i>Individuel</i>	13 - Jean-Christophe Yaeche	<i>Collaborateur</i>
6 - Ana Atallah	<i>Association</i>	14 - Anne Pendaries	<i>Individuel</i>
7 - Gérard Radji-Emmanuel	<i>Association</i>	15 - Anne Bailleux de Marisy	<i>Collaborateur</i>
8 - Kathie Claret	<i>Association</i>	16 - Jeanne Tillhet-Pretnar	<i>Individuel</i>

## Pour un Barreau solidaire

1 - Bernard Gisserot	<i>Individuel</i>	9 - Laurence Martinet-Longeanie	<i>Individuel</i>
2 - Josée Martin Lassez	<i>Individuel</i>	10 - Didier Vassal	<i>SCP</i>
3 - Rabah Hached	<i>Individuel</i>	11 - Antoine Raveton	<i>SCP</i>
4 - Nathalie de La Chaise	<i>Individuel</i>	12 - Claude Assira	<i>Individuel</i>
5 - Marie-Chantal Cahen	<i>Individuel</i>	13 - Lara Andraos Guérin	<i>Individuel</i>
6 - Bruno de Clerck	<i>Individuel</i>	14 - Yves de Saint Sauveur	<i>SCP</i>
7 - Ludovic Bourdie	<i>Individuel</i>	15 - Nicole Sic Sic	<i>Individuel</i>
8 - Bernard Poujade	<i>Individuel</i>	16 - Armelle Dutertre	<i>Individuel</i>

## Syndicat des avocats de France (SAF)

1 - Karine Ménil	<i>Individuel</i>	9 - Michel Henry	<i>SCP</i>
2 - Gérard Tcholakian	<i>Individuel</i>	10 - Agnès Tricoire	<i>Individuel</i>
3 - Caroline Mécarý	<i>Individuel</i>	11 - Frédéric Cazet	<i>Collaboration</i>
4 - Claire Hocquet	<i>SCP</i>	12 - Jean-Pierre Mignard	<i>SELARL</i>
5 - Pierre Bouaziz	<i>SCP</i>	13 - Henri Leclerc	<i>SCP</i>
6 - Florence Lyon Caen	<i>Individuel</i>	14 - Sandrine Farro	<i>Individuel</i>
7 - William Bourdon	<i>Association</i>	15 - Simon Foreman	<i>Association</i>
8 - Naïma Rhiyourhi	<i>Collaboration</i>	16 - Michel Tubiana	<i>Individuel</i>

## Union des jeunes avocats (UJA)

1 - Bruno Marguet	<i>Individuel</i>	9 - Soliman Le Bigot	<i>Collaborateur</i>
2 - Jacques-Philippe Gunther	<i>Associé</i>	10 - Eric Dezeuze	<i>Associé</i>
3 - Béatrice Weiss-Gout	<i>Individuel</i>	11 - Hélène Bornstein	<i>Individuel</i>
4 - Michèle Assouline	<i>Individuel</i>	12 - Michèle Krief	<i>Individuel</i>
5 - Christophe Thévenet	<i>Associé</i>	13 - Laurent Samama	<i>Individuel</i>
6 - Vincent Ohannessian	<i>Collaborateur</i>	14 - Rémy Douarre	<i>Individuel</i>
7 - Julie Couturier	<i>Collaborateur</i>	15 - Sophie Ullmo	<i>Collaborateur</i>
8 - Nathalie Faussat	<i>Collaborateur</i>	16 - Patricia Savin	<i>Collaborateur</i>

## Avenir des Barreaux de France (ABF)

Les élections au Conseil National des Barreaux se dérouleront dans quelques semaines.

Il nous appartient, en commun, de participer à ce temps fort de notre profession, où chacun peut exprimer ses choix pour l'avenir.

Les trois années qui viennent seront, chacun le sait, déterminantes pour notre profession. Elle devra faire face tant aux évolutions de la société qu'aux attentes nouvelles des justiciables. Devant ces nouveaux défis, elle doit se moderniser, s'unir et convaincre les pouvoirs publics de ses choix essentiels.

Mais surtout, le CNB va mener un combat fondamental : celui du refus du démantèlement de notre secret professionnel. Le Parlement doit transposer la directive anti-blanchiment au plus tard le 15 juin 2003. Il est inacceptable pour un avocat d'être soumis à la déclaration de soupçons. Aussi, nous devons faire comprendre aux citoyens et à nos parlementaires que le secret professionnel de l'avocat doit être protégé. La déclaration de soupçons est contraire à notre serment. Elle est contraire à notre éthique. La disparition du secret entraînera la perte de confiance de nos clients et portera définitivement atteinte à notre indépendance.

Les technocrates français et européens, pour faire oublier leur échec cuisant de la lutte contre le blanchiment, se servent des avocats comme boucs émissaires. Face à une directive injuste, nous devons prendre les moyens de nous faire entendre.

Il n'y aura pas d'obéissance honteuse : nous sommes avocats et nous ne serons pas auxiliaires de renseignements des services de police ou de douane.

Ce combat doit être celui du CNB mais aussi de tous les avocats du Barreau de Paris.

C'est dans cette logique que l'ABF souhaite rassembler les confrères, dans la diversité de leurs modes d'exercice, pour le respect des principes qui font la force et la pérennité de notre profession.

Pour que demain, la représentation du CNB, unie sur des valeurs communes, conduise l'indispensable modernisation, qui replacera l'avocat au cœur de la cité, votez pour notre liste et soutenez notre action.

**Michel Beaussier,**  
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

**Léon Lef Forster,**  
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

## ACE / CNA Compagnie des Avocats Conseils d'Ile-de-France

Deux syndicats, pour une force représentative moderne, comprenant toutes les formes de structure, des individuels au "holding", exerçant dans tous les domaines d'activité de la profession d'avocat, le juridique et le judiciaire, le conseil et la défense. Pour la seconde fois l'ACE et la CNA, avec la Compagnie des avocats conseils d'Ile-de-France, présentent en commun une liste de candidats, encore plus forts puisqu'ils sont maintenant unis par une charte d'action syndicale.

Deux syndicats engagés, conjointement, dans la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres et de la profession d'avocat, non seulement sur le plan social dans le cadre de la négociation de la convention collective et des avenants et non seulement pour adapter les 35 heures aux cabinets majoritairement de moins de 5 salariés (les TPE), mais aussi dans tous les secteurs de la vie professionnelle pour accompagner l'évolution de la société et promouvoir un avocat compétent, actif et responsable, fort de son passé, fort de sa déontologie, mais fort aussi de sa croyance en l'avenir.

Le droit est aux avocats, acteurs complet de son expression, de sa création à sa mise en œuvre.

La liste parisienne est particulièrement représentative de cette volonté moderne de l'exercice. Les confrères qui la composent, chacun dans leur domaine, dans leur exercice et dans la dimension de celui-ci, ont une volonté connue, syndicale et combattante.

Ensemble, ils croient à une profession forte et unie dans le cadre du Conseil National des Barreaux ; ils veulent une formation initiale dynamique et conforme aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

Ensemble, ils s'engagent vers la preuve de la compétence, notamment par la formation continue et des spécialisations enfin harmonisées entre elles.

Ensemble ils entendent défendre le titre, le statut du collaborateur libéral, l'officialisation des actes et des signatures, la représentation obligatoire, défendre et promouvoir ce qui est le ferment de notre indépendance et de notre unité, le secret professionnel.

## AVOCATS TOUT SIMPLEMENT

Nous nous présentons au suffrage des électeurs du CNB car nous avons le sentiment, indépendants des ordres et des syndicats, de représenter la majorité silencieuse des avocats à Paris.

Les listes "Avocats tout simplement" proposent :

### **- L'aide juridictionnelle :**

La profession s'est largement fait contourner par les deux pouvoirs successifs, les décrets fixant les rémunérations de l'aide juridictionnelle pour 2003 ne sont toujours pas sorties, et aucune loi de fond n'a pu voir le jour.

Les pouvoirs de droite et de gauche se sont moqués des avocats : ceux-ci ne doivent pas l'oublier.

### **- La TVA :**

Faute d'action énergique de notre part, on a préféré promettre aux restaurateurs la baisse de leur taux de TVA : les avocats ont été oubliés.

Pourquoi ce qui existe en Belgique (pas de TVA) ne serait pas possible en France ? On parle de l'Europe.

S'il faut aller avec nos robes à Bruxelles, nous les petits et les sans grade, nous le ferons volontiers !

### **- Les retraites :**

Il reste deux revendications essentielles :

- La cotisation en fonction de l'ancienneté qui pénalise les confrères âgés, ou ceux dont l'activité a diminué a certes été baissée mais une nouvelle règle devrait pouvoir être instituée : que les cotisations de retraite soient entièrement fonction d'un pourcentage du bénéfice ou du chiffre d'affaire.

- La " grande compensation " doit être, sinon supprimée, du moins réduite à un montant symbolique.

### **- L'obligation de délation :**

Bientôt, nous serons obligés de dénoncer nos clients sous prétexte de lutter contre le blanchiment.

Allons-nous attendre le vote de la loi pour réagir ?

### **- La concurrence déloyale : une loi anti-trust pour les "Gros Quatre" (les "réseaux" dits Big Four)**

Ces réseaux, dont l'un a disparu dans les conditions calamiteuses que l'on sait, font une concurrence déloyale à tous les cabinets d'avocats, et principalement à ceux des grands cabinets parisiens.

Il faut à tout prix qu'une loi anti-trust soit votée, comme elle existe aux Etats-Unis, qui interdise à ces réseaux d'avoir en leur sein des cabinets d'avocats.

**En conclusion**, il faut avoir une volonté farouche de défendre notre profession, ne pas craindre d'être taxé de **corporatisme**, d'employer tous les moyens pour faire aboutir nos revendications.

Nous resterons ainsi des **Avocats tout simplement**.

## Liste Indépendante

### **Des élus indépendants pour un Conseil National des Barreaux indépendant.**

Plus que jamais, il est indispensable que grâce à vos suffrages, des Avocats qui ne sont ni syndiqués ni membres du Conseil de l'Ordre et qui ne se déterminent pas en fonction de consignes politiques ou doctrinales vous représentent au sein du CNB.

Dès 1996, vous avez élu deux membres de la Liste Indépendante. En 1999, vous avez de nouveau été fort nombreux à voter pour la Liste Indépendante dont deux représentants ont été ré-élus : Michel Revault d'Allones et Patrice Rembauville-Nicolle, lequel a été élu Président de la Commission de la Communication du CNB.

### **La Liste Indépendante a été la première à faire entendre et triompher la voix de tous les Avocats qui, à juste titre, considèrent ne pas être représentés par les organisations syndicales dont certaines ne se font entendre qu'au moment des élections.**

Si vous pensez comme nous, qu'on ne peut abandonner aux seuls syndicats le soin de vous représenter, alors votez massivement pour les candidats de la Liste Indépendante. Vous êtes en effet la majorité.

Les élus et candidats de la Liste Indépendante étaient naturellement présents à la Convention Nationale de Nice où le Bâtonnier de Paris a stigmatisé *"les querelles de chapelle, les conflits de pouvoir"* et constaté que *"nos organisations syndicales n'ont malheureusement pas vu le nombre de leurs adhérents croître à proportion de l'envolée des effectifs du Barreau"*.

On ne saurait mieux justifier le combat des Indépendants pour que le CNB joue pleinement son rôle de seul représentant légal et légitime de la Profession d'Avocat auprès des Pouvoirs Publics.

Les candidats Indépendants que vous élirez s'engagent à :

- agir pour que soit mis fin à la cacophonie de la Profession facteur de faiblesse et d'inefficacité
- agir pour que le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers jouent pleinement leur rôle au sein du CNB et non pas en concurrence ou en triumvirat avec lui.
- agir pour voir régler les dossiers prioritaires et notamment : A.J., fiscalité personnelle, TVA, formation, OMC, secret professionnel, réforme des procédures civiles et pénales...
- agir pour une meilleure représentativité du CNB et l'éligibilité en son sein des Avocats honoraires.

**Si vous n'êtes pas syndiqué, si vous n'êtes par ordinal, si vous n'êtes pas doctrinaire, si vous êtes favorable à l'instauration d'un Barreau uni, puissant et respecté par les Pouvoirs Publics, vous êtes un Avocat Indépendant et la Liste Indépendante est la vôtre !**

**Le 25 novembre prochain, votez pour les candidats de la Liste Indépendante.**

**Vous pouvez compter sur nous pour défendre en toute indépendance et sans exclusive les intérêts de toute la Profession.**

## Pour un Barreau solidaire

Le 25 novembre prochain, nous élirons nos représentants au sein du Conseil National des Barreaux, représentant de notre profession auprès des pouvoirs publics. Si sa légitimité fut souvent contestée, elle s'est aujourd'hui imposée grâce à la compétence et au travail de ses membres. Mais d'autres combats nous attendent. C'est pourquoi j'ai décidé de me présenter à nouveau à vos suffrages à la tête de la liste **POUR UN BARREAU SOLIDAIRE**.

Notre profession se trouve confrontée à des enjeux redoutables qui ne pourront être relevés que par un barreau réuni et solidaire et en ces quelques lignes, je voudrais vous faire part de nos ambitions.

Le respect de notre secret professionnel sans lequel il n'est pas d'avocat est contesté et la déclaration de soupçon qu'on voudrait nous imposer n'est pas tolérable.

Peut-on parler de libre accès au droit lorsque les plus fragiles de nos concitoyens doivent régler sur les honoraires une TVA non récupérable, lorsque nos confrères reçoivent au titre de l'aide juridictionnelle une aumône non compatible avec l'existence même de leur cabinet ?

Il est temps de reprendre avec la Chancellerie les négociations interrompues. Notre profession, aidée par les pouvoirs publics, doit négocier avec les compagnies d'assurance des contrats de protection juridique permettant au plus grand nombre d'accéder à la défense de leurs droits et aux avocats à une juste rémunération.

Le montant des charges devenu le plus souvent insurmontable pour nos cabinets, notamment de petites et moyennes structures, doit être impérativement abaissé.

Les avocats, s'ils en ont le désir, doivent pouvoir prendre une retraite décente à 60 ans.

Ces combats devront être menés par le Conseil National des Barreaux ainsi que par tous les organismes représentatifs de la profession et notamment le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers.

Afin de permettre au Conseil National des Barreaux de réunir en son sein toutes les composantes de la profession, je propose donc que le Bâtonnier de Paris, le Président de la Conférence des Bâtonniers et un représentant des avocats honoraires soient membres de droit de ce conseil. Alors tous ensemble, sans esprit de chapelle, sans mépris ni flagornerie, nous ferons la force et l'avenir de notre profession.

## SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

### collège général de Paris

Le 25 novembre 2002, le Conseil National des Barreaux doit être renouvelé pour une nouvelle mandature de trois ans et doit à ce titre remplir son rôle d'organe fédérateur en représentant de façon équilibrée toutes les catégories d'avocats.

Le Syndicat des Avocats de France a toujours considéré le Conseil National des Barreaux comme un appui institutionnel permettant d'exprimer les attentes et les revendications de la profession et de promouvoir son rôle social vis à vis des autres professions, des pouvoirs publics et dans l'opinion.

Aussi, le Syndicat des Avocats de France entend défendre une profession unie, ouverte, sans repli corporatiste et vivifiant la défense sans préjudice des activités de conseil.

Mais il se propose en particulier de faire entendre et défendre les revendications et points de vue des avocats du judiciaire, pratiquant le conseil et la défense et qui exercent à titre individuel ou dans des structures de proximité, et de défendre les intérêts de ceux-ci.

Les candidats de Paris de la liste du collège général composée de collaborateurs, d'associés de structures de taille moyenne ou d'avocats exerçant à titre individuel tant en droit des affaires qu'en droit des personnes et ayant à des titres divers, œuvré pour les intérêts collectifs de la profession, s'engagent à faire porter leurs efforts et leurs contributions au sein du CNB pour :

- **défendre sans relâche les droits de l'homme, les libertés, les droits sociaux, économiques les plus fondamentaux** face aux menaces sécuritaires qui alimentent les débats et les projets de loi des ministres de la justice et de l'intérieur,
- **se battre pour un accès effectif au droit et à la justice** en revendiquant avec force un taux réduit de TVA pour les particuliers et un plus large accès à l'aide juridictionnelle et consacrer le principe d'une véritable rémunération des services rendus par les avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle,
- **engager la profession dans une réflexion** sur la nécessité d'une plus grande transparence de fixation des honoraires, sur l'évolution des modes d'exercice en défendant la spécificité du droit contre les empiètements d'autres professions ou d'institutions,
- **promouvoir la diversité des pratiques** pour permettre sans discrimination le développement de cabinets intervenant pour la défense des particuliers en coexistence avec les cabinets d'affaires,
- **œuvrer pour une profession fondée sur une culture commune et une déontologie forte**, garantissant une formation initiale et continue de qualité et promouvant la défense des droits des collaborateurs dont l'accès au plein exercice professionnel doit être garanti.

**Voter pour la liste de Paris - circonscription générale du Syndicat des Avocats de France, c'est s'engager pour un avenir pluraliste de la profession.**

## UNION DES JEUNES AVOCATS DE PARIS

Site : [www.elections-uja.com](http://www.elections-uja.com)

### **POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS AU CNB ?**

- Parce que le CNB prend des décisions et des positions cruciales qui engagent NOTRE avenir : formation, collaboration, spécialisations, déontologie unifiée et appliquée dans tous les barreaux, secret professionnel, AJ...
- Parce que la profession ne gagnera ses combats que dans l'unité.

### **POURQUOI VOTER POUR L'UJA ?**

**1)** Parce que l'UJA défend au quotidien les intérêts du jeune barreau :

- Pour une formation pratique réformée et adaptée
- Pour vous aider à trouver une collaboration (permanences collaborations)
- Pour une rétrocession minimale (tarif UJA)
- Pour lutter contre des conditions d'exercice indécentes et défendre vos droits lors de différends (SOS collaborateurs)
- Pour la défense de la collaboration libérale
- Pour l'aide à l'installation ou à l'association (permanence installations, pack'installation, guide de l'installation)


**2)** Parce que l'UJA est en 1<sup>ère</sup> ligne des combats de la profession :

- Pour un taux de TVA réduit à 5,5%
- Pour l'adoption d'un vrai statut des baux professionnels
- Pour une diminution substantielle de la pression fiscale et sociale
- Pour une juste rémunération des AJ et des Commissions d'office
- Pour des structures d'exercice adaptées aux besoins des confrères

**3)** Parce que l'UJA est de tous les combats pour la justice et le respect des droits fondamentaux :

- Pour la défense du secret professionnel - Contre la déclaration de soupçon
- Pour la sauvegarde de la présomption d'innocence
- Pour l'équilibre des droits entre défense et accusation

Les élus UJA sont déterminés à agir pour que le CNB porte ces combats.

  
 ORDRE DES AVOCATS  
 À LA COUR DE PARIS  
**Lundi 25 et mardi 26 novembre 2002**  
 de 9h à 18h  
 Palais de Justice de Paris - Salle des Pas Perdus







L'Ordre  
est à vous!

**Lundi 25 et mardi 26 novembre 2002**  
 de 9h à 18h  
 > **RENCONTRES**  
 Pendant les deux journées, le Bâtonnier, les membres du Conseil et les services de l'Ordre répondront à vos questions.

**Lundi 25 novembre 2002**  
 de 14h à 18h  
 > **COLLOQUE**  
*coorganisé avec le FBI de Paris*  
 La justice à Paris, entre proximité et spécialisation : de la maison de justice au pôle financier  
 avec l'intervention de Monsieur Pierre **BÉDIER**, Secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice.

**Mardi 26 novembre 2002**  
 de 10h30 à 12h  
 > **TABLE RONDE**  
 Avocats : les attentes des PME/PMI  
 avec le Président **Alain HOLLANDE** de la commission prospective.

de 14h à 18h30  
 > **TABLE RONDE**  
 Maîtrise et transparence des honoraires  
 avec **Paul-Albert IWEINS**, Bâtonnier de Paris.

réalisation : service communication de l'Ordre des avocats de Paris